

GESTION DE CRISE ET ATTEINTES À LA RÉPUTATION

Les enjeux des dossiers sur lesquels nous intervenons et l'urgence qui les caractérise sont tels que notre réactivité est de mise. Notre équipe est habituée à une mobilisation immédiate, tous domaines confondus, et à la définition des solutions qui s'offrent à nos clients à bref délai, en France comme à l'étranger. Nous travaillons avec des correspondants de qualité à travers le monde que nous avons sélectionnés avec nos clients et auxquels nous demandons la même réactivité.

- Défense des intérêts d'une haute personnalité saoudienne mise en cause dans le cadre d'une procédure pénale en France.
- Défense des intérêts de la filiale française d'un groupe allemand du secteur du bâtiment devant les autorités françaises (DGCCRF) à la suite de la découverte de la non-conformité de l'un de ses produits à une norme technique.
- Défense des intérêts d'un homme d'affaires brésilien poursuivi devant le Tribunal de grande instance de Paris à raison de faits d'abus de biens sociaux, faux et usage de faux, corruption d'agents publics étrangers, recel et blanchiment de ces délits et blanchiment de fraude fiscale relatifs à la signature de plusieurs contrats avec un État africain.
- Défense des intérêts de l'ancien dirigeant d'une société fiduciaire suisse de premier plan impliqué dans une procédure pénale ouverte des chefs d'escroquerie en bande organisée et de blanchiment de fraude fiscale en bande organisée à raison de la vente de faux meubles anciens via des structures offshores.
- Défense des intérêts d'un établissement bancaire suisse, arrangeur de deux opérations d'émission obligataire et représentant de la masse des obligataires, dans le cadre de la procédure collective ouverte à l'encontre de l'émetteur à la suite de la découverte d'une fraude massive ayant faussé la réalité des comptes de la société depuis de nombreuses années.
- Défense des intérêts d'un oligarque dans le cadre d'une information judiciaire ouverte devant le Tribunal de grande instance de Paris à raison de faits de corruption allégués ayant entouré la passation de divers marchés en Europe centrale. Défense des intérêts du même oligarque dans le cadre de la procédure d'enquête parlementaire ouverte en Belgique à raison notamment de l'immixtion alléguée de l'État français dans une procédure judiciaire passée impliquant notre mandant et objet d'une transaction pénale devenue définitive.
- Défense des intérêts du repreneur d'une société dans le cadre de l'instruction ouverte devant le Tribunal de grande instance de Paris à raison de faits de corruption d'agents publics étrangers et de trafic d'influence imputés aux anciens dirigeants de celle-ci.
- Défense d'un ancien Sénateur et Secrétaire d'État dans le cadre des poursuites diligentées à son encontre pour des faits allégués de violences, injure raciale et outrage sur personne dépositaire de l'autorité publique.
- Défense des intérêts d'un ancien administrateur d'un groupe cimentier de premier plan dans le cadre de l'instruction ouverte au Tribunal de grande instance de Paris à raison notamment de faits allégués de financement du terrorisme.
- Défense des intérêts d'un groupe de spiritueux dans le cadre de l'enquête ouverte en France à la suite de diverses exportations intervenues vers le Maroc.
- Préparation et déploiement, dans un délai extrêmement bref, de procédures de référé d'heure à heure à l'encontre d'ONG à Paris, Lyon et Amsterdam, engagées le matin pour le jour même et obtention de diverses mesures d'interdiction destinées à protéger des transports hautement sensibles de matières nucléaires entre les États-Unis d'Amérique et la France comme sur le territoire français.
- Préparation et déploiement, à bref délai, d'actions civiles et pénales en France comme en Australie à la suite de la publication d'informations confidentielles détournées au préjudice de notre cliente et obtention de diverses décisions ordonnant le retrait desdites informations puis toute nouvelle publication du même ordre.

La stratégie définie au plan procédural doit être en phase avec la communication que nos clients souhaitent voir mettre en œuvre pour préserver l'image de leur groupe, de leurs dirigeants et de leurs équipes, comme des activités qui font leur réputation.

Dans l'ensemble de nos dossiers, nous travaillons de manière préventive et récurrente avec les communicants de nos clients. Cette coopération se poursuit sur toute la durée de la procédure. Nous avons noué des relations privilégiées avec les plus grandes agences de communication de crise de la place avec lesquelles nous sommes habitués à intervenir dans toutes les affaires de nature à atteindre la réputation de l'entreprise comme de ses acteurs.

Enfin, nous participons régulièrement à la rédaction de communiqués de presse lorsque les développements d'une procédure le méritent, comme nous rédigeons les droits de réponse et introduisons les actions requises sur le terrain de l'injure, de la diffamation et de la suppression de tout contenu illicite en France comme à l'étranger.

- Défense des intérêts d'un établissement public dans le cadre de la diffusion de différents articles diffamatoires relatifs à la prétendue dangerosité d'équipements médicaux de l'un de ses fournisseurs.
- Défense des intérêts d'un dirigeant de sociétés dans le cadre d'imputations diffamatoires de corruption véhiculées à son endroit à la suite de divers investissements réalisés par son groupe au Maroc.
- Défense des intérêts d'un gestionnaire d'actifs et de son président victimes de diffamation et d'injures publiques en marge d'une enquête de l'AMF.
- Consultation juridique à l'attention d'une société d'armement de premier plan relative aux actions envisageables à l'encontre d'un salarié et délégué syndical ayant tenu des propos attentatoires à l'honneur et à la considération de ladite société.
- Consultation juridique à l'attention d'un établissement public administratif du secteur de la santé relative aux actions envisageables à l'encontre d'un ancien salarié ayant véhiculé des propos diffamatoires à son égard.
- Défense des intérêts d'un groupe énergétique/nucléaire ayant fait l'objet de nombreuses attaques, par voie de presse, quant aux conditions d'exploitation d'une mine d'uranium au Gabon.
- Consultation juridique à l'attention d'un établissement public administratif du secteur de la santé relative aux actions envisageables à l'encontre des auteurs d'une lettre adressée au Ministre de la Santé, rendue publique et contenant des allégations diffamatoires.
- Défense des intérêts d'un navigateur célèbre, diffamé dans le cadre de sa traversée de l'Atlantique à la rame et auteur d'injures publiques en retour, et obtention d'une décision clémente (1 euro symbolique).
- Défense des intérêts d'un groupe énergétique/nucléaire ayant fait l'objet de nombreuses attaques, par voie de presse, quant aux conditions d'exploitation de ses installations industrielles au Niger.
- Défense des intérêts d'un groupe de BTP à la suite de la mise en ligne, sur de multiples sites Internet, de propos diffamatoires à son égard comme à l'égard de ses dirigeants et obtention de la suppression de l'ensemble des contenus illicites.

DROIT PÉNAL DES AFFAIRES

Droit pénal des sociétés

Nos avocats conseillent régulièrement les sociétés ainsi que leurs dirigeants et actionnaires, qu'ils soient mis en cause ou victimes, dans des dossiers d'abus de biens sociaux, d'abus de confiance, d'escroquerie ou encore de présentation ou de publication de comptes infidèles.

- Défense des intérêts du dirigeant de la filiale immobilière d'une société d'investissement cotée dans le cadre d'une procédure ouverte des chefs d'abus de biens sociaux et de corruption et obtention d'une décision de relaxe, devenue définitive.
- Consultation pour le compte d'une pluralité d'actionnaires d'une maison de ventes aux enchères dans le cadre de la décision du conseil d'administration d'ouvrir le capital d'une filiale stratégique à des investisseurs tiers.
- Défense des intérêts d'une entreprise française du secteur minier victime de faits d'abus de confiance commis par l'un de ses salariés au profit de l'un de ses partenaires commerciaux, lesdits faits ayant consisté en un détournement de l'ensemble du savoir-faire de la victime aux fins de développement d'un projet commercial d'envergure en Asie.
- Défense des intérêts d'un groupe industriel de premier plan victime des manœuvres frauduleuses d'un de ses sous-traitants ayant facturé deux fois des prestations identiques, puis omis de régler ses propres sous-traitants avant d'être placé en liquidation judiciaire.
- Défense des intérêts d'une personne morale et de son dirigeant dans le cadre d'une procédure pénale pour escroquerie aux jugements ayant prononcé le redressement judiciaire (et le plan de cession) puis la liquidation judiciaire d'une société du secteur du tourisme.
- Défense des intérêts d'une personne morale et de son dirigeant dans le cadre d'une procédure pénale ouverte des chefs de faux et usage de faux, abus de biens sociaux et banqueroute à la suite de la reprise de plusieurs sociétés dans le cadre de la liquidation judiciaire d'un groupe spécialisé dans le design.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurances dans le cadre des malversations commises par un de ses courtiers, tendant au travers de la création de contrats fictifs à la perception de commissions indues.
- Participation à la défense des intérêts d'une société industrielle de premier plan à la suite de la mise au jour de faits imputables au dirigeant d'une filiale australienne, contraires aux stipulations de son contrat de travail et potentiellement délictueux.
- Défense des intérêts d'une société ayant mis au jour, à la suite d'une acquisition, des faits de faux et usage de faux et d'abus de biens sociaux au sein de l'entité acquise.
- Défense des intérêts des actionnaires du co-contractant d'un groupe industriel dans le cadre d'une plainte déposée par celui-ci des chefs d'abus de biens sociaux, d'abus de confiance, de prise illégale d'intérêts et de recel.
- Défense des intérêts de l'actionnaire minoritaire d'une société de production cinématographique dans le cadre d'une affaire d'abus de biens sociaux et de présentation de comptes inexacts et obtention de la condamnation du dirigeant fautif de celle-ci.
- Défense des intérêts du dirigeant de deux compagnies d'aviation d'affaires dans un dossier de banqueroute et d'abus de biens sociaux et obtention d'une décision favorable.
- Défense des intérêts de l'actionnaire majoritaire d'une société de production audiovisuelle dans le cadre d'une action engagée par un minoritaire sur le terrain de l'abus de biens sociaux et de la distribution de dividendes fictifs et obtention d'un non-lieu.
- Participation à la défense des intérêts du dirigeant d'une grande banque franco-yougoslave dans le cadre d'une procédure ouverte à son encontre du chef d'abus de biens sociaux et obtention de sa mise en liberté.
- Défense des intérêts d'une banque privée, dont la raison sociale avait fait l'objet d'un usage frauduleux par un tiers et condamnation de celui-ci.

- Défense des intérêts d'un banquier d'affaires espagnol dans le cadre d'un scandale politico-financier de grande ampleur ayant abouti à des poursuites des chefs d'abus de biens sociaux et de recel de ce délit pour des faits commis notamment en France, en Suisse, au Japon, en Allemagne, au Luxembourg et en Espagne et obtention d'une relaxe sur la quasi-totalité des faits et d'une amende amnistiée pour le surplus.
- Défense des intérêts d'une société holding suisse dans le cadre de la procédure initiée à son encontre par le liquidateur judiciaire de sa filiale française, exploitante de deux fonds de commerce d'activités physiques et sportives, des chefs de faux et usage de faux et d'abus de biens sociaux et obtention d'un non-lieu.
- Participation à la défense des intérêts d'un groupe industriel français du BTP et du président du conseil de surveillance de celui-ci, mis en examen des chefs de complicité et recel d'abus de biens sociaux, de distribution de dividendes fictifs et de banqueroute par détournement d'actifs et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'un groupe d'investisseurs en marge d'une procédure ouverte des chefs d'abus de biens sociaux, abus de confiance et recel à l'initiative d'un cocontractant ayant choisi de mettre un terme au contrat à durée déterminée l'unissant à un fonds d'investissement.
- Défense des intérêts d'une dirigeante d'un groupe de presse dans une affaire d'abus de biens sociaux retentissante et obtention d'un non-lieu.
- Participation à la défense des intérêts du dirigeant d'un groupe hôtelier dans le cadre de la procédure engagée à son encontre pour abus de confiance par son actionnaire japonais à la suite du dépassement du budget alloué à la rénovation d'un palace et obtention d'une décision clémente.
- Défense des intérêts du président d'un groupe automobile suédois dans le cadre d'une affaire de chantage et de tentative d'extorsion en lien allégué avec sa gestion sociale et condamnation de l'auteur des faits.
- Défense des intérêts d'un établissement public administratif du secteur de la santé dans le cadre des poursuites engagées à l'encontre (i) de l'une de ses employées, des chefs de détournement de fonds publics, d'abus de confiance et de faux, (ii) de l'époux de celle-ci, des chefs de recel d'abus de confiance et de recel de détournement de fonds publics et (iii) de deux agents comptables secondaires, du chef de négligence d'un comptable public ayant facilité le détournement de fonds publics, le préjudice ainsi causé s'élevant à 8,5 millions d'euros. Des saisies ont été pratiquées sur les avoirs des auteurs principaux des faits, condamnés par jugement devenu définitif.
- Participation à la défense des intérêts des dirigeants britanniques d'un groupe pharmaceutique poursuivis des chefs d'escroquerie, d'abus de biens sociaux et de banqueroute à la suite de présentations faites aux investisseurs tendant à une levée de fonds suivies d'une procédure collective et obtention de leur mise en liberté sous caution.
- Participation à la défense des intérêts d'un dirigeant de groupe hôtelier poursuivi en France et aux États-Unis d'Amérique pour escroquerie et obtention de sa mise en liberté aux États-Unis d'Amérique. Cette mise en liberté faisait suite à la levée du mandat d'arrêt international parallèlement décerné à son encontre par le Juge d'instruction français et à l'abandon de la demande d'extradition le visant, mesures décidées dans le prolongement de sa mise en examen en France par vidéoconférence alors qu'il était encore détenu aux États-Unis d'Amérique (première mise en examen par visio-conférence).
- Défense des intérêts d'une grande ville de France, partie civile dans une procédure ouverte des chefs de faux et usage de faux à l'encontre du dirigeant de plusieurs associations sportives et condamnation de celui-ci.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance dans le cadre d'une procédure ouverte pour recel de vol à l'encontre d'un cabinet de courtage et de conseil en gestion et de ses représentants à la suite de la mise au jour de différents documents confidentiels et dossiers de clients lui appartenant chez ce dernier dans le cadre d'une procédure de l'article 145 du Code de procédure civile (Discovery à la française).
- Participation à la défense des intérêts des dirigeants d'un fabricant de téléviseurs allemand poursuivis des chefs d'abus de biens sociaux et de banqueroute et obtention de la mainlevée des mandats d'arrêt internationaux décernés à leur encontre, de l'annulation de l'ordonnance de renvoi devant le tribunal et d'un non-lieu pour l'un d'entre eux.

- Participation à la défense des intérêts de l'ancien président d'une banque française de premier plan mis en examen des chefs de complicité d'abus de confiance, recel, complicité de présentation de comptes inexacts, présentation de comptes inexacts et complicité de distribution de dividendes fictifs à la suite d'un retournement du marché immobilier en France et obtention de sa mise en liberté.
- Défense des intérêts du dirigeant de la filiale française d'une société espagnole, poursuivi des chefs d'abus de biens sociaux, de faux et usage et de complicité de ce dernier délit dans le cadre d'une affaire de détournement de fonds de plusieurs dizaines de millions d'euros au préjudice d'une association d'utilité publique et obtention subséquente d'une décision clémente auprès du JAP (premier bracelet électronique en France). Défense parallèle des intérêts de l'épouse de ce dirigeant poursuivie des chefs de recel et obtention d'une décision clémente (peine amnistiée).
- Participation à la défense d'une chambre de compensation luxembourgeoise visée dans le cadre d'un vaste scandale politico-financier et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan, victime de plusieurs abus de biens sociaux commis par l'un de ses anciens dirigeants. Des saisies ont été pratiquées sur les avoirs de l'auteur des faits, dont la condamnation a été prononcée.
- Défense des intérêts des dirigeants britanniques d'une société de location en temps partagé (timeshare) basée aux Iles Canaries poursuivis du chef d'escroquerie en France et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance, victime des abus de confiance commis par l'un de ses anciens employés s'étant traduits par un préjudice de plusieurs millions d'euros. Des saisies ont été pratiquées sur l'ensemble des avoirs de l'auteur des faits, condamné définitivement.
- Participation à la défense des actionnaires d'une société cubaine spécialisée dans la promotion immobilière, victimes des faits de faux et d'abus de confiance commis par les dirigeants italiens de celle-ci, définitivement condamnés en Italie et à Cuba.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan, victime de plusieurs abus de confiance commis à son préjudice par un agent d'assurances. Des saisies conservatoires ont été pratiquées sur l'ensemble des avoirs de l'auteur des faits.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan, victime de plusieurs abus de confiance commis à son préjudice par le dirigeant d'une société de courtage d'assurance et de conseil en gestion de patrimoine. Des saisies conservatoires ont été pratiquées sur l'ensemble des avoirs de l'auteur des faits.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan, victime d'un abus de confiance commis par un ancien employé. Des saisies ont été pratiquées sur les avoirs de l'auteur des faits, définitivement condamné.
- Défense des intérêts d'une société de production audiovisuelle victime d'un abus de confiance commis par un ancien employé, définitivement condamné.
- Défense des intérêts du dirigeant d'une société du secteur de l'énergie dans le cadre d'un dossier de distribution de dividendes fictifs et de recel d'escroquerie et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts du dirigeant d'un grand groupe de communication dans un dossier d'abus de confiance clôturé par un classement sans suite.
- Défense des intérêts d'une société d'armement, victime de divers abus de confiance commis par l'un de ses employés ayant communiqué à la presse des informations financières confidentielles sans y avoir été préalablement autorisé.
- Défense des intérêts de commissaires aux comptes d'un groupe hôtelier mis en examen, à la suite de la déconfiture de celui-ci, des chefs de non-dénonciation de faits délictueux et de certification de comptes et bilans mensongers et obtention d'une relaxe en cause d'appel.
- Défense des intérêts d'une multinationale du secteur de l'énergie ayant déposé plainte des chefs d'escroquerie en bande organisée et de tentative d'escroquerie en bande organisée à la suite du simulacre d'arbitrage engagé en Suède contre l'une de ses anciennes filiales.

- Défense des intérêts d'une multinationale du secteur de l'énergie à la suite du dépôt, par deux régions russes, d'une plainte pénale à son encontre du chef d'abus de confiance, au motif allégué de la destruction, par cette même société, d'un contrat de partage de production ayant supposément entraîné une perte de chance de plus de 170 milliards de dollars et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan victime du détournement de documents confidentiels et de l'usage de ceux-ci par un ancien employé, condamné définitivement du chef de recel.
- Défense des intérêts d'un dirigeant de la société organisatrice de courses hippiques en France dans le cadre d'une affaire de surfacturation présumée de chevaux de sang et obtention de sa mise en liberté puis d'un non-lieu ainsi que d'une indemnité substantielle à raison de sa détention provisoire.
- Participation à la défense des intérêts du président-directeur général d'un groupe industriel leader dans le domaine de la distribution électrique poursuivi des chefs d'escroquerie et de blanchiment de ce délit par la justice belge et obtention d'une décision clémente.
- Participation à la défense des intérêts d'une personne physique poursuivie dans le cadre d'une affaire d'escroquerie à la TVA de grande ampleur et de blanchiment et obtention d'une relaxe.
- Participation à la défense des intérêts d'une société suisse de marketing sportif, partie civile dans une affaire retentissante de fausse billetterie commise dans le cadre de l'organisation de la Coupe du monde de football en France et obtention de la condamnation des auteurs de la fraude.
- Participation à la défense des intérêts d'une banque émirati victime d'une escroquerie de 243 millions de dollars. Les avoirs de l'auteur de la fraude, condamné définitivement, ont fait l'objet de saisies dans différents pays européens de même qu'aux États-Unis d'Amérique.
- Défense des intérêts d'un leader français du domaine de l'assurance, partie civile, à la suite du détournement, par l'un de ses agents généraux, de plusieurs millions d'euros et des faits de recel et de blanchiment subséquents commis notamment en Espagne. La saisie des avoirs de l'intéressé a été ordonnée en France comme en Espagne.
- Défense des intérêts du président d'une banque d'affaires de premier plan, poursuivi notamment des chefs de présentation de faux bilan et d'escroquerie à l'épargne publique dans le cadre de la faillite de cet établissement et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une société d'armement de premier plan victime d'une fraude ayant consisté à détourner les paiements effectués par ses soins au profit de l'un de ses fournisseurs, ayant fait l'objet d'une procédure collective, vers une coquille vide créée pour les besoins de la fraude.
- Défense des intérêts d'un équipementier automobile ayant déposé plainte à la suite de la découverte de faits de faux et d'usage de faux, de publication de comptes infidèles, d'escroquerie et d'introduction frauduleuse de données dans un système de traitement automatisé de données, de recel et de complicité, infractions commises à son préjudice dans le cadre d'une opération d'acquisition et obtention de la condamnation définitive des auteurs de la fraude.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan victime de plusieurs escroqueries commises par une ancienne employée et le concubin de celle-ci, condamnés définitivement. Des saisies ont été pratiquées sur les avoirs des auteurs des faits.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan victime de plusieurs escroqueries commises par un ancien employé, condamné définitivement. Des saisies ont été pratiquées sur les avoirs de l'auteur des faits.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan, partie civile dans le cadre de la procédure ouverte des chefs de faux et usage de faux et d'escroquerie à l'encontre de l'un de ses employés, condamné définitivement à raison de faits commis en France et en Espagne.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan victime de pratiques de falsification de chèques et d'usage de chèques falsifiés de grande ampleur par des auteurs étrangers, condamnés définitivement.
- Défense des intérêts de deux compagnies d'assurance dans le cadre d'une procédure engagée à leur encontre par un ancien employé du chef de recel de documents volés et obtention d'un double non-lieu.

- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan victime d'une escroquerie commise par un ancien employé, condamné définitivement. Des saisies ont été pratiquées sur les avoirs de l'auteur des faits.
- Défense des intérêts du dirigeant d'une société du BTP espagnole dans le cadre d'un dossier d'abus de biens sociaux, lequel fut extradé puis mis en examen en France avant l'obtention de sa mise en liberté et d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance, victime d'un vaste circuit de fraude à l'assurance maladie organisé par des professionnels de la santé.
- Défense des intérêts d'un fonds d'investissement dans le cadre d'une information judiciaire ouverte à la suite de deux plaintes respectivement déposées pour violation du secret professionnel et escroquerie au jugement par un ancien membre du Conseil de surveillance d'un exploitant de remontées mécaniques et de résidences de montagne ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire et dont ledit fonds d'investissement était actionnaire et membre du Conseil de surveillance.
- Défense des intérêts d'un groupe pharmaceutique de premier plan dans le cadre de l'information judiciaire ouverte des chefs de présentation et publication de comptes et bilans non fidèles et complicité de ce même délit et visant son Directeur administratif et financier ainsi que son Président et Directeur commercial.
- Conseil d'un parti politique, victime de faits présumés d'abus de confiance et obtention de son indemnisation.
- Consultation juridique relative à l'abus de biens sociaux en droit belge et français à l'attention d'une société d'armement.
- Participation à la défense du dirigeant d'une filiale d'un fabricant d'électroménager de premier plan poursuivi du chef d'abus de biens sociaux à la suite d'une remontée de trésorerie de la filiale vers sa mère et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'un cadre dirigeant d'une société informatique à la suite de sa mise en cause à raison de faits allégués d'escroquerie par détournement de cotations dans le secteur de la distribution de matériel informatique.

Droit pénal bancaire et financier

L'équipe de Bougartchev Moyne Associés intervient dans de nombreux dossiers de droit pénal boursier, qu'il s'agisse de délit d'initié, de manipulation de cours ou encore de diffusion d'informations fausses ou trompeuses. Nous conseillons également les établissements bancaires et financiers comme leurs dirigeants notamment dans des affaires de taux usuraires, d'exercice illégal, de démarchage illicite et de pratiques commerciales trompeuses.

- Défense des intérêts d'un établissement bancaire suisse, arrangeur de deux opérations d'émission obligataire et représentant de la masse des obligataires, dans le cadre de la procédure collective ouverte à l'encontre de l'émetteur à la suite de la découverte d'une fraude massive ayant faussé la réalité des comptes de la société depuis de nombreuses années.
- Défense des intérêts d'un groupe d'investisseurs victimes de pratiques de démarchage illicite et d'abus de confiance commis par des gestionnaires de fortune basés en France et en Suisse, objet d'une instruction devant le Tribunal de grande instance de Mulhouse.
- Défense des intérêts de collectionneurs victimes de pratiques d'abus de confiance et de blanchiment de la part d'un marchand.
- Participation à la défense, en première instance, des intérêts d'une personne physique poursuivie du chef de délit d'initié à la suite de l'OPA menée par un groupe métallurgique français de premier plan sur une société américaine et obtention d'une décision clémente.
- Défense des intérêts d'un banquier de renom dans le cadre d'un dossier de délit d'initié présumé et obtention d'un classement sans suite.
- Défense des intérêts d'un banquier de renom dans le cadre d'un dossier de manipulation de cours présumée et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une personne physique poursuivie du chef de délit d'initié dans le cadre d'un scandale financier ayant touché une entreprise majeure du secteur de l'assurance et obtention d'une décision clémente (amende amnistiée).
- Participation à la défense des intérêts du président-directeur général d'un groupe d'édition de disques américain dans le cadre des poursuites engagées en France comme aux États-Unis d'Amérique du chef notamment de délit d'initié et obtention d'une décision clémente.
- Participation à la défense des intérêts d'un groupe français leader de l'industrie du luxe dans le cadre d'une information judiciaire ouverte des chefs de délit d'initié, recel de délit d'initié et diffusion d'informations fausses ou trompeuses.
- Participation à la défense des intérêts de l'ancien président d'une banque française dans le cadre des poursuites engagées à son encontre aux États-Unis d'Amérique, en lien avec l'acquisition d'une compagnie d'assurance-vie californienne et obtention d'une décision clémente (Alford Plea) après la délivrance de diverses commissions rogatoires internationales des autorités américaines se heurtant à la loi de blocage française (French Blocking Statute).
- Participation à la défense des intérêts d'une institution financière publique française au cours d'une information judiciaire ouverte des chefs de délit d'initié, recel de délit d'initié et diffusion d'informations fausses ou trompeuses.
- Défense des intérêts d'une banque d'affaires française de premier plan victime d'une escroquerie sur le marché des warrants impliquant notamment une fausse contrepartie panaméenne et la complicité d'un cadre de la banque et obtention de la condamnation des auteurs du plan de fraude ainsi que de la saisie de leurs avoirs en France et en Belgique.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de renom, victime d'une escroquerie de grande ampleur commise par le dirigeant d'un cabinet de courtage d'assurances et de conseil en gestion de patrimoine sur les marchés financiers ayant entraîné des pertes de plusieurs dizaines de millions d'euros pour ladite compagnie ce, après mise en œuvre d'une procédure de l'article 145 du Code de procédure civile (Discovery à la française).

- Participation à la défense des intérêts d'une banque française de premier plan dans le cadre des poursuites engagées aux États-Unis d'Amérique ainsi qu'en Grande-Bretagne dans le cadre du dossier de la manipulation des taux Libor et Euribor et ayant donné lieu à l'exécution, en France, de diverses commissions rogatoires internationales, source de difficultés au regard de la loi de blocage française (French Blocking Statute).
- Défense des intérêts d'une banque privée visée par une plainte des chefs de recel d'exercice illégal d'une activité commerciale ou profession indépendante, de recel d'exercice de la profession de conseil en investissement financier, de recel de blanchiment ainsi que de prêt usuraire et obtention d'un non-lieu.
- Participation à la défense des intérêts d'une entreprise espagnole de construction d'infrastructures et de promotion immobilière à la suite de la plainte déposée à son encontre par l'un de ses concurrents français sur le fondement de l'action de concert et de la diffusion de fausse information.
- Défense des intérêts d'un ancien dirigeant d'une filiale d'une banque française de premier plan, leader dans le domaine du financement aux particuliers, poursuivi du chef de pratiques commerciales trompeuses à raison de la mise en place de prêts remboursables en devises étrangères et obtention d'un non-lieu.
- Conseil du bureau parisien d'une coopérative de droit belge intervenant dans le domaine des transactions interbancaires en lien avec les réquisitions judiciaires dont elle est régulièrement rendue destinataire.
- Conseil d'une compagnie aérienne de premier plan informée de la publication envisagée, par un quotidien national, d'informations erronées sur sa situation financière tombant sous le coup des délits de diffusion de fausse information et de manipulation de cours et obtention de la non-publication desdites informations.
- Défense des intérêts d'un investisseur floué à raison d'investissements réalisés sur des marchés étrangers par une société ne disposant pas de l'agrément nécessaire, faits tombant sous le coup des délits d'exercice illégal de la profession de prestataire de services d'investissements et de démarchage en vue d'opérations sur le marché à terme.

Droit pénal fiscal et infractions connexes

Les avocats du cabinet interviennent régulièrement en défense des intérêts des sociétés et de leurs dirigeants dans des procédures ouvertes des chefs de fraude fiscale, de blanchiment de fraude fiscale et d'infractions douanières.

- Défense des intérêts de l'ancien dirigeant d'une société fiduciaire suisse de premier plan impliqué dans une procédure pénale ouverte des chefs d'escroquerie en bande organisée et de blanchiment de fraude fiscale en bande organisée à raison de la vente de faux meubles anciens via des structures offshores.
- Défense des intérêts d'un groupe de spiritueux dans le cadre de l'enquête ouverte en France à la suite de diverses exportations intervenues vers le Maroc.
- Défense des intérêts d'un chef d'entreprise ayant consenti un prêt personnel à un homme politique mis en cause pour fraude fiscale.
- Défense des intérêts d'une société industrielle de premier plan victime de la corruption de plusieurs de ses salariés et de l'un de ses fournisseurs.
- Défense des intérêts d'un maire dans un dossier de fraude fiscale alléguée.
- Défense des intérêts d'un avocat dans le cadre d'un dossier de fraude fiscale, blanchiment de fraude fiscale, abus de biens sociaux, banqueroute et complicité impliquant par ailleurs les dirigeants luxembourgeois d'un groupe immobilier.
- Défense des intérêts du président-directeur général d'un leader dans le domaine de la distribution de matériels et de logiciels informatiques poursuivi du chef de fraude à la TVA et obtention de l'annulation de sa mise en examen puis d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une banque suisse et de son directeur général poursuivis en France du chef de blanchiment aggravé de fraude fiscale à raison de faits commis en France, en Suisse et à Singapour par un ancien Ministre du budget.
- Défense des intérêts d'une banque suisse et de son directeur général poursuivis en France du chef de blanchiment aggravé de fraude fiscale à raison de faits commis en France, en Suisse et à Singapour et obtention d'une double décision favorable (non-lieu pour le dirigeant et première CRPC du Parquet National Financier et de l'État français en la matière).
- Défense des intérêts d'une banque suisse et de son directeur général poursuivis en France du chef de blanchiment aggravé de fraude fiscale à raison de faits commis en France, au Luxembourg, à Singapour et en Suisse.
- Défense des intérêts d'une société de construction d'aéronefs dans le cadre d'une procédure ouverte pour blanchiment de fraude fiscale à l'encontre d'un ressortissant russe, client de celle-ci, et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts de deux anciens gestionnaires de comptes de clients ouverts dans un établissement suisse de renom figurant sur les listings Falciani et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'un ancien dirigeant d'une banque suisse de premier plan dans le cadre des poursuites engagées, en France, à l'encontre de cette dernière des chefs de blanchiment aggravé de fraude fiscale et démarchage illicite et de son établissement français des chefs de complicité de ces deux délits à raison de faits commis en France et en Suisse.
- Participation à la défense des intérêts d'un ancien président de la Côte d'Ivoire dans le cadre de procédures ouvertes des chefs de fraude fiscale en France et en Suisse et obtention d'un double non-lieu.
- Participation à la défense des intérêts du dirigeant d'un équipementier français du secteur de l'aéronautique basé à Malte dans une affaire de fraude fiscale et obtention d'une décision clémente.
- Défense des intérêts d'un dirigeant de fondations suisses dans le cadre d'une procédure ouverte en France pour des faits de fraude fiscale et de blanchiment.

- Défense des intérêts d'un joaillier de renommée mondiale dans le cadre de la procédure douanière introduite à son encontre s'agissant des droits de douane applicables sur le territoire français et obtention de la mainlevée des saisies douanières pratiquées ainsi que d'une décision clémente (faible amende douanière).
- Défense des intérêts d'un fabricant et importateur français de pin's dans le cadre de la procédure douanière introduite à son encontre s'agissant des droits de douane applicables sur le territoire français et conclusion d'une transaction favorable.
- Consultation relative à la communication, par un lanceur d'alerte, de fausses informations à une autorité judiciaire étrangère saisie d'une enquête pour fraude fiscale, en violation de la loi de blocage française.

Corruption et infractions connexes

Bougartchev Moyne Associés intervient dans les dossiers de corruption les plus sensibles, qu'il s'agisse de corruption alléguée d'agents publics français, étrangers ou internationaux, de corruption privée ou de trafic d'influence.

- Défense des intérêts du dirigeant de la filiale immobilière d'une société d'investissement cotée dans le cadre d'une procédure ouverte des chefs d'abus de biens sociaux et de corruption et obtention d'une décision de relaxe, devenue définitive.
- Défense des intérêts d'un homme d'affaires brésilien poursuivi devant le Tribunal de grande instance de Paris à raison de faits d'abus de biens sociaux, faux et usage de faux, corruption d'agents publics étrangers, recel et blanchiment de ces délits et blanchiment de fraude fiscale relatifs à la signature de plusieurs contrats avec un État africain.
- Défense des intérêts d'un oligarque dans le cadre d'une information judiciaire ouverte devant le Tribunal de grande instance de Paris à raison de faits de corruption allégués ayant entouré la passation de divers marchés en Europe centrale. Défense des intérêts du même oligarque dans le cadre de la procédure d'enquête parlementaire ouverte en Belgique à raison notamment de l'immixtion alléguée de l'État français dans une procédure judiciaire passée impliquant notre mandant et objet d'une transaction pénale devenue définitive.
- Défense des intérêts d'une entreprise industrielle de premier plan dans le cadre d'une procédure pendante devant le TGI de Paris du chef de corruption d'agents publics étrangers.
- Défense des intérêts du repreneur d'une société dans le cadre de l'instruction ouverte devant le Tribunal de grande instance de Paris à raison de faits de corruption d'agents publics étrangers et de trafic d'influence imputés aux anciens dirigeants de celle-ci.
- Défense des intérêts d'un dirigeant de sociétés dans le cadre d'imputations diffamatoires de corruption véhiculées à son endroit à la suite de divers investissements réalisés par son groupe au Maroc.
- Défense des intérêts d'un ancien administrateur d'un groupe cimentier de premier plan dans le cadre de l'instruction ouverte au Tribunal de grande instance de Paris à raison notamment de faits allégués de financement du terrorisme.
- Défense des intérêts d'un groupe industriel de dimension internationale victime de la corruption d'un de ses salariés et du détournement subséquent de données confidentielles relatives à certains de ses produits.
- Défense des intérêts d'une société industrielle de premier plan victime de la corruption de plusieurs de ses salariés et de l'un de ses fournisseurs.
- Défense des intérêts d'un membre de la famille d'un député dans un dossier de recel allégué de détournement de fonds publics.
- Défense des intérêts d'une société d'ingénierie française et de son dirigeant dans le cadre d'une procédure pénale ouverte aux États-Unis d'Amérique (État de New York) pour des faits de corruption alléguée à l'occasion de relations d'affaires nouées au Mali, au Maroc, aux Émirats arabes unis, en Arabie saoudite, en Tunisie et en Côte d'Ivoire.
- Défense des intérêts d'une banque d'affaires de premier plan et de son président dans le cadre d'une procédure ouverte en Allemagne du chef de corruption à la suite de la vente de la participation d'une société française, cliente de ladite banque, dans une société allemande au profit d'un länder allemand, laquelle a donné lieu à des commissions rogatoires internationales en France et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'un fonds d'investissement de premier plan dans le cadre des actions médiatisées introduites en France comme en Belgique, au plan pénal comme au plan civil, par un actionnaire minoritaire et tendant à voir annuler la prise de contrôle de ce fonds d'investissement dans une société de la grande distribution au motif que le prix de cession aurait été sciemment surévalué pour permettre des actes de corruption et obtention de décisions de non-lieu.
- Défense des intérêts de deux dirigeants d'une société de premier plan du secteur de l'énergie dans le cadre d'une information judiciaire ouverte du chef de corruption d'agents publics libyens et obtention d'un non-lieu.

- Défense des intérêts d'un groupe du BTP de premier plan dans un dossier de corruption alléguée en Russie et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'un acteur majeur de la grande distribution, partie civile dans un dossier de corruption et condamnation des auteurs de la fraude.
- Défense des intérêts de la filiale d'un groupe industriel français, partie civile dans le cadre d'une affaire d'abus de biens sociaux et de corruption dont les faits se sont déroulés au Pakistan, en Suisse et en France.
- Défense des intérêts de la filiale d'une institution financière publique française et de son dirigeant dans le cadre d'une information judiciaire ouverte à la Réunion notamment des chefs de recel de prise illégale d'intérêt et de corruption active et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une société de conseil en innovation et ingénierie avancée, partie civile dans un dossier d'escroquerie et de corruption active et passive.
- Défense des intérêts du dirigeant d'une grande entreprise de BTP dans le cadre d'un dossier de complicité de corruption et obtention d'un classement sans suite.
- Défense des intérêts d'un établissement public à caractère industriel et commercial dans le cadre de l'action engagée par un sous-traitant dont la candidature à appel d'offres n'avait pas été retenue des chefs allégués de prise illégale d'intérêts et octroi d'avantages injustifiés et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts de deux sociétés de premier plan du secteur de la défense s'agissant de prétendus actes de corruption d'agents publics taiwanais et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une société leader dans le domaine de l'ingénierie dans le cadre de l'information judiciaire ouverte des chefs de faux et usage de faux et de tentative d'escroquerie en lien avec les agissements d'un consultant commercial agissant pour son compte en Russie et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'un membre de la famille d'un député dans un dossier de recel allégué de détournement de fonds publics.
- Défense des intérêts d'une société d'ingénierie française et de son dirigeant dans le cadre d'une procédure pénale ouverte aux États-Unis d'Amérique (État de New York) pour des faits de corruption alléguée à l'occasion de relations d'affaires nouées au Mali, au Maroc, aux Émirats arabes unis, en Arabie saoudite, en Tunisie et en Côte d'Ivoire.
- Participation à la défense des intérêts d'une société industrielle dans le cadre d'une procédure ouverte pour corruption d'agents publics malaisiens.
- Défense des intérêts du président de plusieurs filiales d'une société leader du levage et de la manutention poursuivi des chefs de trafic d'influence et de corruption.
- Défense des intérêts du dirigeant d'un groupe industriel dans le cadre d'un dossier de corruption d'un décideur public à Papeete et obtention d'une décision clémente.
- Défense des intérêts d'un maire dans un dossier de prise illégale d'intérêts et obtention d'une décision clémente.
- Participation à la défense des intérêts d'une société industrielle dans le cadre d'une procédure ouverte pour corruption d'agents publics colombiens.
- Défense des intérêts de deux cadres dirigeants d'un groupe de prestation de services médicaux, notamment mis en cause du chef de violation de la loi anti-cadeaux.
- Conseil d'une compagnie d'assurance de premier plan dont l'un des employés se trouvait en situation de conflit d'intérêts.
- Conseil d'un groupe industriel dans le cadre de la découverte de faits présumés de corruption sur des agents publics étrangers en vue de l'obtention de marchés en Asie.
- Consultation juridique relative aux potentielles conséquences, en France, de la conclusion, par une grande entreprise française, d'un Deferred Prosecution Agreement (DPA) avec le DOJ américain et suivi de la mise en œuvre de celui-ci.

- Consultation juridique à l'attention d'une société de premier plan dans le domaine de la défense et relative aux conséquences des actes de corruption dont était soupçonné un ancien dirigeant d'une entité dont ladite société était l'un des actionnaires minoritaires.
- Consultation juridique à l'attention d'une compagnie d'assurance de premier plan et portant sur le risque pénal encouru par cette dernière, au regard de l'infraction de corruption privée, en cas de partenariat avec des sociétés de courtage au sein desquelles seraient associés des experts-comptables.
- Consultation juridique à l'attention de la filiale de distribution française d'un groupe suisse leader dans le domaine des cosmétiques et relative à la conformité au droit français des gteltes versées à ses salariés, au regard notamment du délit de corruption de salarié.
- Conseil d'un laboratoire pharmaceutique de premier plan s'agissant de la conformité de ses règles internes à la législation anti-corruption.
- Consultation juridique relative à l'infraction de blanchiment à l'attention d'un groupe international du secteur du luxe.
- Formation des membres du Comité exécutif d'un groupe international du secteur agroalimentaire en matière de législation anti-corruption, en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique.
- Rédaction d'un projet de loi anti-corruption et de ses décrets d'application pour le compte d'un État africain.
- Participation à la défense des intérêts d'une société industrielle dans le cadre de procédures administrative et pénales ouvertes au Brésil à la suite de l'obtention d'un contrat majeur.

Droit pénal international

Notre équipe a développé une solide expertise en matière de droit pénal international et assiste ses clients dans le cadre de l'exécution de commissions rogatoires internationales, de demandes d'entraide ou d'extradition ainsi qu'en cas de délivrance de mandats d'arrêts internationaux.

Nous avons à ce titre développé de fortes relations avec des cabinets d'avocats à travers le monde.

Nous intervenons également dans des dossiers multi-juridictionnels et des procédures transnationales.

- Conseil d'un ancien dirigeant de nationalité brésilienne résidant en France à raison des risques d'extradition pesant sur lui à la suite d'une condamnation pénale devenue définitive au Brésil.
- Défense des intérêts d'un homme d'affaires brésilien poursuivi devant le Tribunal de grande instance de Paris à raison de faits d'abus de biens sociaux, faux et usage de faux, corruption d'agents publics étrangers, recel et blanchiment de ces délits et blanchiment de fraude fiscale relatifs à la signature de plusieurs contrats avec un État africain.
- Défense des intérêts de l'ancien dirigeant d'une société fiduciaire suisse de premier plan impliqué dans une procédure pénale ouverte des chefs d'escroquerie en bande organisée et de blanchiment de fraude fiscale en bande organisée à raison de la vente de faux meubles anciens via des structures offshores.
- Défense des intérêts d'un oligarque dans le cadre d'une information judiciaire ouverte devant le Tribunal de grande instance de Paris à raison de faits de corruption allégués ayant entouré la passation de divers marchés en Europe centrale. Défense des intérêts du même oligarque dans le cadre de la procédure d'enquête parlementaire ouverte en Belgique à raison notamment de l'immixtion alléguée de l'État français dans une procédure judiciaire passée impliquant notre mandant et objet d'une transaction pénale devenue définitive.
- Défense des intérêts d'un groupe de spiritueux dans le cadre de l'enquête ouverte en France à la suite de diverses exportations intervenues vers le Maroc.
- Défense des intérêts du repreneur d'une société dans le cadre de l'instruction ouverte devant le Tribunal de grande instance de Paris à raison de faits de corruption d'agents publics étrangers et de trafic d'influence imputés aux anciens dirigeants de celle-ci.
- Défense des intérêts d'un dirigeant de sociétés dans le cadre d'imputations diffamatoires de corruption véhiculées à son endroit à la suite de divers investissements réalisés par son groupe au Maroc.
- Défense des intérêts d'un ancien administrateur d'un groupe cimentier de premier plan dans le cadre de l'instruction ouverte au Tribunal de grande instance de Paris à raison notamment de faits allégués de financement du terrorisme.
- Défense des intérêts de collectionneurs victimes de pratiques d'abus de confiance et de blanchiment de la part d'un marchand.
- Défense des intérêts d'une entreprise française du secteur minier victime de faits d'abus de confiance commis par l'un de ses salariés au profit de l'un de ses partenaires commerciaux, lesdits faits ayant consisté en un détournement de l'ensemble du savoir-faire de la victime aux fins de développement d'un projet commercial d'envergure en Asie.
- Défense des intérêts d'une haute personnalité saoudienne mise en cause dans le cadre d'une procédure pénale en France.
- Défense des intérêts de la filiale française d'un groupe allemand du secteur du bâtiment devant les autorités françaises (DGCCRF) à la suite de la découverte de la non-conformité de l'un de ses produits à une norme technique.
- Défense des intérêts d'un avocat dans le cadre d'un dossier de fraude fiscale, blanchiment de fraude fiscale, abus de biens sociaux, banqueroute et complicité impliquant par ailleurs les dirigeants luxembourgeois d'un groupe immobilier.
- Participation à la défense des intérêts d'une société industrielle de premier plan à la suite de la mise au jour de faits imputables au dirigeant d'une filiale australienne, contraires aux stipulations de son contrat de travail et potentiellement délictueux.

- Défense des intérêts d'une société d'ingénierie française et de son dirigeant dans le cadre d'une procédure pénale ouverte aux États-Unis d'Amérique (État de New York) pour des faits de corruption alléguée à l'occasion de relations d'affaires nouées au Mali, au Maroc, aux Émirats arabes unis, en Arabie saoudite, en Tunisie et en Côte d'Ivoire.
- Participation à la défense des intérêts d'une banque française de premier plan, assistance de celle-ci dans le cadre des multiples demandes d'information et commissions rogatoires internationales émanant d'autorités judiciaires étrangères dirigées à son encontre et mise en œuvre de la loi de blocage française.
- Défense des intérêts du dirigeant d'une société de tabac grecque mis en cause pour des faits allégués de corruption d'agent public étranger ayant intérêt à l'exécution d'une commission rogatoire internationale adressée aux autorités judiciaires françaises et obtention d'une décision de transmission des informations recherchées.
- Défense des intérêts d'un banquier d'affaires espagnol dans le cadre d'un scandale politico-financier de grande ampleur ayant abouti à des poursuites des chefs d'abus de biens sociaux et de recel de ce délit pour des faits commis notamment en France, en Suisse, au Japon, en Allemagne, au Luxembourg et en Espagne et obtention d'une relaxe sur la quasi-totalité des faits et d'une amende amnistiée pour le surplus.
- Défense des intérêts d'une société d'armement de premier plan dans le cadre de l'information judiciaire suivie des chefs d'assassinat et d'homicides involontaires en relation avec une entreprise terroriste et d'homicide et de blessures involontaires à la suite de l'attentat dit de Karachi.
- Défense des intérêts de la filiale d'un groupe industriel français, partie civile dans le cadre d'une affaire d'abus de biens sociaux et de corruption dont les faits se sont déroulés au Pakistan, en Suisse et en France.
- Participation à la défense des intérêts de l'ancien président d'une banque française dans le cadre des poursuites engagées à son encontre aux États-Unis d'Amérique, en lien avec l'acquisition d'une compagnie d'assurance-vie californienne et obtention d'une décision clémente (Alford Plea) après la délivrance de diverses commissions rogatoires internationales des autorités américaines se heurtant à la loi de blocage française (French Blocking Statute).
- Participation à la défense des actionnaires d'une société cubaine spécialisée dans la promotion immobilière, victimes des faits de faux et d'abus de confiance commis par les dirigeants italiens de celle-ci, définitivement condamnés en Italie et à Cuba.
- Participation à la défense des intérêts d'un dirigeant de groupe hôtelier poursuivi en France et aux États-Unis d'Amérique pour escroquerie et obtention de sa mise en liberté aux États-Unis d'Amérique. Cette mise en liberté faisait suite à la levée du mandat d'arrêt international parallèlement décerné à son encontre par le Juge d'instruction français et à l'abandon de la demande d'extradition le visant, mesures décidées dans le prolongement de sa mise en examen en France par vidéoconférence alors qu'il était encore détenu aux États-Unis d'Amérique (première mise en examen par visio-conférence).
- Participation à la défense des intérêts des dirigeants d'un fabricant de téléviseurs allemand poursuivis des chefs d'abus de biens sociaux et de banqueroute et obtention de mainlevée des mandats d'arrêt internationaux décernés à leur encontre, de l'annulation de l'ordonnance de renvoi devant le Tribunal et d'un non-lieu pour l'un d'entre eux.
- Défense des intérêts du dirigeant d'une société du BTP espagnole dans le cadre d'un dossier d'abus de biens sociaux, lequel fut extradé puis mis en examen en France avant l'obtention de sa mise en liberté et d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une multinationale du secteur de l'énergie à la suite du dépôt, par deux régions russes, d'une plainte pénale à son encontre du chef d'abus de confiance, au motif allégué de la destruction, par cette même société, d'un contrat de partage de production ayant supposément entraîné une perte de chance de plus de 170 milliards de dollars et obtention d'un non-lieu.
- Participation à la défense des intérêts du président-directeur général d'un groupe industriel leader dans le domaine de la distribution électrique poursuivi des chefs d'escroquerie et de blanchiment de ce délit par la justice belge et obtention d'une décision clémente.
- Conseil d'un groupe industriel dans le cadre de la découverte de faits présumés de corruption sur des agents publics étrangers en vue de l'obtention de marchés en Asie.

- Participation à la défense des intérêts d'une banque émirati victime d'une escroquerie de 243 millions de dollars. Les avoirs de l'auteur de la fraude, condamné définitivement, ont fait l'objet de saisies dans différents pays européens de même qu'aux États-Unis d'Amérique.
- Défense des intérêts d'un leader français du domaine de l'assurance, partie civile, à la suite du détournement, par l'un de ses agents généraux, de plusieurs millions d'euros et des faits de recel et de blanchiment subséquents commis notamment en Espagne. La saisie des avoirs de l'intéressé a été ordonnée en France comme en Espagne.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan, partie civile dans le cadre de la procédure ouverte des chefs de faux et usage de faux et d'escroquerie à l'encontre de l'un de ses employés, condamné définitivement à raison de faits commis en France et en Espagne.
- Défense des intérêts d'un groupe de défense à la suite d'une perquisition opérée dans les locaux de son bureau de représentation en Grèce.
- Participation à la défense, en première instance, des intérêts d'une personne physique poursuivie du chef de délit d'initié à la suite de l'OPA menée par un groupe métallurgique français de premier plan sur une société américaine et obtention d'une décision clémente.
- Participation à la défense des intérêts du président-directeur général d'un groupe d'édition de disques américain dans le cadre des poursuites engagées en France comme aux États-Unis d'Amérique du chef notamment de délit d'initié et obtention d'une décision clémente.
- Défense des intérêts d'une banque d'affaires française de premier plan victime d'une escroquerie sur le marché des warrants impliquant notamment une fausse contrepartie panaméenne et la complicité d'un cadre de la banque et obtention de la condamnation des auteurs du plan de fraude ainsi que de la saisie de leurs avoirs en France et en Belgique.
- Participation à la défense des intérêts d'une banque française de premier plan dans le cadre des poursuites engagées aux États-Unis d'Amérique ainsi qu'en Grande-Bretagne dans le cadre du dossier de la manipulation des taux Libor et Euribor et ayant donné lieu à l'exécution, en France, de diverses commissions rogatoires internationales, source de difficultés au regard de la loi de blocage française (French Blocking Statute).
- Défense des intérêts d'une banque suisse et de son directeur général poursuivis en France du chef de blanchiment aggravé de fraude fiscale à raison de faits commis en France, en Suisse et à Singapour par un ancien Ministre du budget.
- Défense des intérêts d'une banque suisse et de son directeur général poursuivis en France du chef de blanchiment aggravé de fraude fiscale à raison de faits commis en France, en Suisse et à Singapour et obtention d'une double décision favorable (non-lieu pour le dirigeant et première CRPC du Parquet National Financier et de l'État français en la matière).
- Défense des intérêts d'une banque suisse et de son directeur général poursuivis en France du chef de blanchiment aggravé de fraude fiscale à raison de faits commis en France, au Luxembourg, à Singapour et en Suisse.
- Défense des intérêts de deux anciens gestionnaires de comptes de clients ouverts dans un établissement suisse de renom figurant sur les listings Falciani et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'un ancien dirigeant d'une banque suisse de premier plan dans le cadre des poursuites engagées, en France, à l'encontre de cette dernière des chefs de blanchiment aggravé de fraude fiscale et démarchage illicite et de son établissement français des chefs de complicité de ces deux délits à raison de faits commis en France et en Suisse.
- Participation à la défense des intérêts d'un ancien président de la Côte d'Ivoire dans le cadre de procédures ouvertes des chefs de fraude fiscale en France et en Suisse et obtention d'un double non-lieu.
- Participation à la défense des intérêts du dirigeant d'un équipementier français du secteur de l'aéronautique basé à Malte dans une affaire de fraude fiscale et obtention d'une décision clémente.
- Défense des intérêts d'une banque d'affaires de premier plan et de son président dans le cadre d'une procédure ouverte en Allemagne du chef de corruption à la suite de la vente de la participation d'une société française, cliente de ladite banque, dans une société allemande au profit d'un länder allemand, laquelle a donné lieu à des commissions rogatoires internationales en France et obtention d'un non-lieu.

- Défense des intérêts d'un fonds d'investissement de premier plan dans le cadre des actions médiatisées introduites en France comme en Belgique, au plan pénal comme au plan civil, par un actionnaire minoritaire et tendant à voir annuler la prise de contrôle de ce fonds d'investissement dans une société de la grande distribution au motif que le prix de cession aurait été sciemment surévalué pour permettre des actes de corruption et obtention de décisions de non-lieu.
- Défense des intérêts de deux dirigeants d'une société de premier plan du secteur de l'énergie dans le cadre d'une information judiciaire ouverte du chef de corruption d'agents publics libyens et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'un groupe du BTP de premier plan dans un dossier de corruption alléguée en Russie et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts de deux sociétés de premier plan du secteur de la défense s'agissant de prétendus actes de corruption d'agents publics taiwanais et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une société leader dans le domaine de l'ingénierie dans le cadre de l'information judiciaire ouverte des chefs de faux et usage de faux et de tentative d'escroquerie en lien avec les agissements d'un consultant commercial agissant pour son compte en Russie et obtention d'un non-lieu.
- Participation à la défense des intérêts d'une société industrielle dans le cadre d'une procédure ouverte pour corruption d'agents publics malaisiens.
- Participation à la défense des intérêts d'une compagnie aérienne française de premier plan poursuivie aux États-Unis d'Amérique du chef d'entente illicite et obtention de sa mise hors de cause après la délivrance de diverses commissions rogatoires internationales posant des difficultés au regard de la loi de blocage française (French Blocking Statute).
- Participation à la défense d'une chambre de compensation luxembourgeoise visée dans le cadre d'un vaste scandale politico-financier et obtention d'un non-lieu.
- Participation à la défense des intérêts d'une société industrielle dans le cadre de procédures administrative et pénales ouvertes au Brésil à la suite de l'obtention d'un contrat majeur.
- Défense des intérêts d'une multinationale du secteur de l'énergie ayant déposé plainte des chefs d'escroquerie en bande organisée et de tentative d'escroquerie en bande organisée à la suite du simulacre d'arbitrage engagé en Suède contre l'une de ses anciennes filiales.
- Participation à la défense des intérêts d'une société industrielle dans le cadre d'une procédure ouverte pour corruption d'agents publics colombiens.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance victime de différents détournements de fonds par suite d'introduction frauduleuse de données dans un système de traitement automatisé de données et d'altération de données dudit système, affaire dans laquelle un réseau international a pu être démantelé et ses auteurs identifiés, extradés et condamnés en première instance (appel en cours).
- Défense des intérêts d'un dirigeant de fondations suisses dans le cadre d'une procédure ouverte en France pour des faits de fraude fiscale et de blanchiment.
- Consultation juridique relative à l'abus de biens sociaux en droit belge et français à l'attention d'une société d'armement de premier plan.
- Consultation juridique relative aux potentielles conséquences, en France, de la conclusion, par une grande entreprise française, d'un Deferred Prosecution Agreement (DPA) avec le DOJ américain et suivi de la mise en œuvre de celui-ci.
- Conseil du bureau parisien d'une coopérative de droit belge intervenant dans le domaine des transactions interbancaires en lien avec les réquisitions judiciaires dont elle est régulièrement rendue destinataire.
- Consultation relative aux notices rouges d'Interpol à l'attention d'un leader mondial de l'informatique.
- Rédaction d'un projet de loi anti-corruption et de ses décrets d'application pour le compte d'un État africain.

Droit pénal de la concurrence et de la consommation

Nos avocats conseillent fréquemment les groupes industriels comme leurs dirigeants dans tout type de dossiers de droit pénal de la concurrence et de la consommation.

- Défense des intérêts de la filiale française d'un groupe allemand du secteur du bâtiment devant les autorités françaises (DGCCRF) à la suite de la découverte de la non-conformité de l'un de ses produits à une norme technique.
- Défense des intérêts d'une entreprise industrielle dans le cadre d'une enquête diligentée par la DGCCRF en matière de pratiques commerciales trompeuses.
- Défense des intérêts d'un dirigeant d'une société spécialisés dans la distribution de viande de bœuf dans le cadre d'un dossier relatif à de prétendus mensonges sur les qualités substantielles de celle-ci et obtention d'un non-lieu.
- Conseil d'un établissement public administratif du secteur de la santé dans le cadre d'un différend l'opposant à une association intervenant dans le même secteur se prétendant faussement être affiliée à celui-ci.
- Défense des intérêts du syndicat des industriels de la farine animale dans le cadre de l'affaire dite de la « vache folle » et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'un groupe agro-alimentaire de premier plan dans un dossier de mensonges sur les qualités substantielles des produits laitiers et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'un groupe agro-alimentaire de premier plan dans un dossier de mensonges sur les qualités substantielles de fromages et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'un groupe agro-alimentaire de premier plan dans un dossier de mensonges sur les qualités substantielles de la crème de cassis et obtention de la nullité de la procédure.
- Défense des intérêts d'un groupe agro-alimentaire de premier plan dans un dossier de mensonges sur les qualités substantielles de briques de lait et obtention d'une décision clémente.
- Défense des intérêts d'un cigarettier de premier plan dans différentes affaires de violations présumées de la loi Evin dans le cadre de diverses manifestations sportives en France et à Monaco.
- Défense des intérêts d'un cigarettier de premier plan dans différentes affaires de violation présumée de la loi Evin à raison de publicité sur lieux de vente.
- Défense des intérêts d'un leader du secteur de l'emballage poursuivi des chefs de publicité mensongère et d'usage irrégulier d'un certificat de qualification ou de certification et obtention d'un classement sans suite.
- Défense des intérêts d'un cigarettier de premier plan dans différentes affaires de violation présumée de la loi Evin à raison de la teneur des messages sanitaires portés sur les emballages des paquets de cigarettes.
- Participation à la défense des intérêts d'une compagnie aérienne française de premier plan poursuivie aux États-Unis d'Amérique du chef d'entente illicite et obtention de sa mise hors de cause après la délivrance de diverses commissions rogatoires internationales posant des difficultés au regard de la loi de blocage française (French Blocking Statute).
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan dans le cadre de l'action engagée par une association devant la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité sur le fondement de pratiques commerciales prétendument discriminatoires et obtention de sa mise hors de cause.
- Conseil d'un groupe de luxe de premier plan dans le cadre de divers dossiers de publicité trompeuse et/ou de violation de la loi Toubon.
- Consultation juridique relative aux dispositions de droit français encadrant l'étiquetage des produits cosmétiques à l'attention d'un leader dans le domaine des cosmétiques.
- Consultation relative au risque de mise en cause d'une banque française de premier plan du chef, notamment, de participation à des pratiques anticoncurrentielles illicites à raison de manipulations alléguées de taux de référence du marché monétaire.

Droit pénal du travail et infractions non intentionnelles

Les avocats du cabinet assistent les groupes industriels ainsi que leurs dirigeants dans des dossiers d'homicide ou de blessures involontaires ainsi que de mise en danger de la vie d'autrui. De même, notre équipe est rompue aux infractions du droit pénal du travail, qu'il s'agisse d'entrave, de prêt illicite de main d'œuvre, de marchandage, de harcèlement ou d'atteinte à la santé des salariés.

- Défense des intérêts d'une société industrielle de premier plan à la suite de l'accident de travail d'un sous-traitant travaillant sur l'un de ses sites industriels.
- Défense des intérêts d'une société industrielle de premier plan à la suite de l'accident de travail d'un intérimaire travaillant sur l'un de ses sites industriels.
- Défense des intérêts d'un groupe industriel de dimension internationale à la suite de la mise en cause de sous-traitants étrangers du chef de travail dissimulé.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurances de premier plan dans le cadre de la procédure pénale ouverte à la suite d'une plainte pour chantage et entrave à l'exercice du droit syndical déposée par différents syndicats dans le cadre de la négociation d'accords d'entreprise.
- Défense des intérêts du dirigeant d'une société de fabrication de produits d'hygiène à la suite de l'incendie des entrepôts de celle-ci et obtention d'un non-lieu.
- Participation à la défense des intérêts du maire d'une commune poursuivi pour homicide involontaire à la suite du décès d'un utilisateur d'une infrastructure sportive et obtention d'une relaxe.
- Défense des intérêts d'un décideur public dans le cadre de l'accident mortel survenu à l'occasion de l'Exposition universelle de Séville de 1992.
- Défense des intérêts d'un sellier de renom et de ses dirigeants dans le cadre d'un accident mortel survenu dans un atelier de fabrication dudit sellier et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une institution culturelle française et de ses représentants dans le cadre de l'enquête ouverte pour homicide involontaire à la suite du décès accidentel d'un visiteur dans ses ateliers et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une société d'armement et de ses dirigeants dans le cadre des actions engagées par un salarié prétendument victime d'actes de harcèlement et de discrimination.
- Défense des intérêts d'un théâtre de renom et de ses dirigeants dans le cadre d'une procédure des chefs de faux et usage des faux et d'entrave engagée à leur encontre par des employés dudit théâtre et obtention d'un non-lieu.
- Participation à la défense d'un leader français de la production et la fourniture d'électricité dans le cadre de l'information judiciaire suivie du chef d'homicide involontaire à la suite du décès de deux personnes dans un transformateur appartenant à l'entreprise et clôturée par le prononcé d'un non-lieu à l'égard de la société comme de ses dirigeants.
- Défense des intérêts d'un dirigeant d'un groupe pétrolier, poursuivi dans le cadre de l'information judiciaire ouverte notamment du chef d'homicide involontaire à la suite de l'explosion mortelle s'étant produite dans la raffinerie de Provence et obtention d'une décision clémente.
- Défense des intérêts d'un groupe énergétique/nucléaire à la suite de sa mise en examen pour mise en danger de la vie d'autrui à raison de l'entreposage de combustible usé et de colis de verre et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une société d'armement de premier plan à la suite de l'exposition de deux de ses employés à de l'amiante au cours d'une intervention technique sur l'un de ses bâtiments et obtention d'un classement sans suite.

- Défense des intérêts d'une société d'armement de premier plan dans le cadre de trois procédures engagées par les victimes de l'attentat de Karachi et/ou leurs familles à l'encontre de leurs employeurs, sous-traitants, et de l'État, devant le Tribunal des affaires de sécurité sociale et obtention d'une mise hors de cause de notre cliente dans l'ensemble de ces dossiers.
- Défense des intérêts d'un chef d'entreprise poursuivi pour homicide involontaire à la suite d'un accident du travail intervenu dans une usine de fabrication de pulpe de betterave et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'un dirigeant d'un fabricant de papier allemand dans le cadre d'un accident mortel du travail survenu au sein de l'une de ses usines en France et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts du directeur général d'un avionneur de premier plan à la suite d'une plainte déposée en Grèce des chefs d'atteinte à la sécurité aérienne et d'homicide involontaire par les familles de 7 personnes décédées dans un accident d'avion et obtention d'un non-lieu à la suite de deux arrêts de cassation successifs.
- Défense des intérêts d'un groupe leader dans le domaine des services d'assistance aux personnes, poursuivi du chef d'homicide involontaire à la suite du décès d'une personne ayant contracté une maladie à l'étranger et n'ayant pas reçu les soins adéquats avant son rapatriement et obtention d'une relaxe.
- Participation à la défense des intérêts de la filiale d'une société d'archivage australienne dans le cadre de l'information judiciaire ouverte des chefs de destruction par incendie et de non-respect des prescriptions réglementaires à la suite de la destruction accidentelle d'un dépôt d'archives.
- Défense des intérêts d'une société spécialisée dans les systèmes de sécurité électronique ainsi que de l'un de ses dirigeants dans le cadre de la procédure engagée par le comité d'entreprise du chef du délit d'entrave et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance, propriétaire d'un immeuble dont le fronton s'est effondré et a blessé deux touristes, dans le cadre de l'enquête pénale diligentée à la suite de cet accident du chef de blessures involontaires et obtention d'un classement sans suite.
- Défense des intérêts d'un avionneur de premier plan, mis en cause du chef d'homicide involontaire, à la suite du crash d'un avion de la Patrouille de France ayant entraîné le décès de son pilote et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'un organisme public de recherche scientifique français et de ses représentants à la suite du suicide d'un agent présenté comme le résultat d'un harcèlement par ses ayants-droits et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une société d'armement de premier plan dans le cadre de l'information judiciaire suivie des chefs d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste et d'homicide et de blessures involontaires à la suite de l'attentat dit de Karachi.
- Défense des intérêts d'un organisme public de recherche scientifique français et de ses représentants à la suite du décès d'un ouvrier dans ses installations de Guyane et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une société d'armement de premier plan dans le cadre de l'action engagée à son encontre par un huissier de justice qu'elle avait mandaté, victime d'un accident sur le chantier de l'un de ses fournisseurs et obtention d'une mise hors de cause.
- Défense des intérêts d'un constructeur d'aéronefs et de ses dirigeants dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte du chef de mise en danger de la vie d'autrui à raison du maintien en circulation d'un aéronef dont le document de navigabilité n'était plus valable et obtention d'un classement sans suite.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan et de ses dirigeants, ladite compagnie d'assurance étant propriétaire d'un immeuble sur le site duquel un accident de chantier a entraîné la mort d'un salarié de l'un de ses sous-traitants.
- Participation à la défense des intérêts de cadres dirigeants d'un constructeur de composants électroniques dans le cadre de l'action engagée à son encontre du chef du délit d'entrave et obtention d'une décision clémente.

- Participation à la défense des intérêts d'une société de production audiovisuelle et de son dirigeant dans le cadre de l'action engagée à leur encontre à raison de faits allégués de recours abusifs à des CDD et de délit d'entrave et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'une société d'armement de premier plan dans le cadre de l'enquête ouverte à la suite d'un accident du travail intervenu sur l'un de ses sites industriels.
- Défense des intérêts d'un constructeur automobile de premier plan et de son représentant dans le cadre d'une information judiciaire ouverte des chefs de blessures et homicides involontaires à la suite d'un accident survenu à l'occasion d'essais sur route d'un prototype et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'un dirigeant d'un grand groupe agro-alimentaire impliqué dans un accident de la circulation ayant causé la mort de plusieurs personnes et obtention d'une décision clémente.
- Défense des intérêts d'un constructeur de pneumatiques dans le cadre de sa mise en cause dans un accident de la circulation mortel prétendument lié à la défectuosité des pneumatiques mis sur le marché par ses soins et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'un fabricant de matériel médical et de son président mis en cause à la suite de la survenance de plusieurs décès de patients prétendument dus à la défectuosité dudit matériel médical et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts du chef de service d'une clinique tunisienne et de son équipe d'anesthésistes dans un dossier d'homicide involontaire ouvert à la suite du décès d'un patient et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts de plusieurs cadres d'un grand groupe alimentaire à la suite d'un accident de la route survenu dans le cadre d'un déplacement professionnel à raison d'une faute du transporteur, dont ils ont été les victimes.
- Défense des intérêts d'un cadre d'un constructeur automobile poursuivi du chef d'homicide involontaire à la suite d'un accident de la route provoqué par ses soins et obtention de sa mise en liberté puis d'une décision clémente.
- Consultation relative au risque de mise en cause, notamment du chef d'homicide involontaire, d'une société étrangère de télécommunication permettant à des opérateurs de drones militaires basés dans un pays tiers de procéder à des tirs de drones en théâtre d'opérations, à raison de l'utilisation de câbles sous-marins situés sur le territoire français.
- Conseil d'une institution financière publique française à raison des risques encourus aux plans civil et pénal en cas de survenance d'un tremblement de terre majeur dans une région active sur le plan sismique, ladite institution détenant des participations dans des sociétés d'habitat social locales.
- Conseil d'un site français classé s'agissant des risques pénaux encourus en cas de survenance d'un accident dans les parties du site ouvertes au public.
- Conseil d'un groupe de robotique à la suite de la mise au jour d'importantes problématiques de sécurité sur différents sites de ses clients aménagés par ses soins de nature à mettre en danger la vie d'autrui.
- Participation à la rédaction des délégations de pouvoirs au sein d'une compagnie d'assurance étrangère de premier plan.
- Participation à la rédaction des délégations de pouvoirs et de signature au sein d'une compagnie d'assurance française de premier plan.

Droit pénal de l'environnement

Notre cabinet a une solide expertise en matière de droit pénal de l'environnement. Nos avocats conseillent de grands groupes industriels, énergétiques ou nucléaires dans des affaires de pollution, d'abandon de déchets ou encore d'exploitation illicite d'installations classées ou nucléaires.

- Défense des intérêts d'un groupe énergétique/nucléaire et de ses dirigeants dans le cadre de cinq procédures distinctes pour pollution de l'eau, de l'air et du sol et abandons de déchets initiées par l'Association Greenpeace et obtention d'un non-lieu général.
- Défense des intérêts d'un cadre dirigeant d'un groupe pétrolier dans un dossier de pollution des eaux de grande ampleur et obtention d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'un groupe énergétique/nucléaire poursuivi des chefs de pollution des eaux et abandon de déchets à la suite de la fermeture de divers sites uranifères et obtention d'une relaxe.
- Participation à la défense des intérêts d'un groupe chimique de premier plan dans le cadre de l'information judiciaire ouverte à la suite du dépôt, par une association de défense de l'environnement, de deux plaintes d'une association de défense de l'environnement des chefs de pollution des eaux, abandon de déchets et rejets illicites dans l'atmosphère et obtention de la mise hors de cause de son dirigeant puis d'une décision clémente.
- Défense des intérêts d'un groupe énergétique/nucléaire au stade de l'enquête préliminaire ouverte à la suite de la découverte d'une quantité de plutonium supérieure à ce qui était attendu lors du démantèlement d'un atelier de fabrication de combustible nucléaire et obtention d'un classement sans suite.
- Défense des intérêts d'un dirigeant de groupe énergétique/nucléaire dans le cadre d'une affaire de non déclaration d'incident nucléaire et obtention d'une décision clémente.
- Défense des intérêts d'un groupe énergétique nucléaire dans le cadre de différents dossiers d'entrave à la circulation par terre, mer et rail, de pénétration illicite dans une enceinte ou une zone protégée ainsi que de dégradations que ce soit en référé ou au plan pénal et obtention de la condamnation des auteurs des agissements.
- Défense des intérêts d'un groupe énergétique/nucléaire au stade de l'enquête préliminaire ouverte à la suite du déversement accidentel d'uranium dans une rivière.
- Défense des intérêts d'un dirigeant d'entreprise poursuivi devant le tribunal correctionnel du chef de poursuite de l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement non conforme à une mise en demeure et obtention de l'annulation de la procédure.
- Défense des intérêts d'une personnalité mise en cause des chefs de travaux réalisés dans une zone humide sans déclaration préalable puis de faits allégués de destruction de zone humide et obtention de décisions de classement sans suite successives dans chacune des deux procédures correspondantes.

Cybercriminalité, fraude informatique et protection des secrets des entreprises

Les avocats de Bougartchev Moyne Associés conseillent régulièrement des sociétés victimes d'atteintes à leur système de traitement automatisé de données, de détournements de leurs secrets et d'espionnage industriel comme d'escroquerie au président.

- Défense des intérêts d'une entreprise française du secteur minier victime de faits d'abus de confiance commis par l'un de ses salariés au profit de l'un de ses partenaires commerciaux, lesdits faits ayant consisté en un détournement de l'ensemble du savoir-faire de la victime aux fins de développement d'un projet commercial d'envergure en Asie.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan dans le cadre de faits de chantage et d'envoi de messages malveillants par un agent immobilier avec lequel ladite compagnie avait entretenu des relations commerciales avant d'y mettre un terme.
- Défense des intérêts d'un groupe industriel de premier plan à la suite d'une saisine de la CNIL ayant pour objet la collecte d'informations sociales sensibles et la diffusion interne de celles-ci à la suite d'un bug informatique.
- Défense des intérêts d'un groupe industriel de dimension internationale victime de la corruption d'un de ses salariés et du détournement subséquent de données confidentielles relatives à certains de ses produits.
- Défense des intérêts d'un des premiers constructeurs automobiles mondiaux poursuivi du chef de recel d'abus de confiance devant le Tribunal de grande instance de Paris, à raison du détournement allégué de données et d'informations structurantes d'un logiciel et de leur recel.
- Défense des intérêts d'un avionneur de premier plan victime d'un vol sur l'un de ses sites, sécurisé, protégé par une enceinte et dont l'accès, strictement réglementé, est soumis à autorisation.
- Défense des intérêts d'un groupe de défense à la suite d'une perquisition opérée dans les locaux de son bureau de représentation en Grèce.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance dans le cadre d'une information judiciaire ouverte des chefs d'accès et de maintien frauduleux dans un système de traitement automatisé de données, d'altération frauduleuse de données dans un système de traitement automatisé de données, de faux et d'usage de faux, de falsification de chèque, d'usage de chèques falsifiés, d'escroquerie, de recel, de blanchiment de ces délits et de complicité, infractions commises par deux anciens employés. Des saisies ont été pratiquées sur l'ensemble des avoirs des auteurs des faits, condamnés définitivement.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan dans le cadre d'une information judiciaire ouverte des chefs d'accès et de maintien frauduleux dans un système de traitement automatisé de données, d'altération frauduleuse de données dans un système de traitement automatisé de données, de faux et d'usage de faux, de falsification de chèque, d'usage et d'acceptation de chèque falsifié, d'escroquerie, de recel et de blanchiment de ces délits, infractions commises notamment par l'un de ses employés. Des saisies ont été pratiquées sur l'ensemble des avoirs des auteurs des faits, condamnés en première instance (appel en cours).
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance, victime de différents détournements de fonds par suite d'introduction frauduleuse de données dans un système de traitement automatisé de données et d'altération de données dudit système, affaire dans laquelle un réseau international a pu être démantelé et ses auteurs identifiés, extradés de divers pays africains et condamnés en première instance (appel en cours).
- Défense des intérêts d'une société d'énergie de premier plan, victime de diverses tentatives d'« escroquerie au président », notamment par usage de moyens informatiques.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance, victime de plusieurs détournements de fonds par des salariés ayant frauduleusement altéré des données d'un système de traitement automatisé de données avant lesdits détournements.

- Défense des intérêts d'une banque privée, victime d'une tentative d'escroquerie d'un montant de 110 millions d'euros perpétrée au moyen d'une introduction frauduleuse dans son système de traitement automatisé de données (modification des bénéficiaires ultimes de six ordres de virement Swift au profit d'une organisation criminelle internationale) et condamnation des auteurs des faits.
- Défense des intérêts d'une société de transport aérien, victime d'une usurpation d'identité et d'une tentative d'escroquerie par usage de moyens informatiques (faux profils LinkedIn, cybersquatting, ...).
- Défense des intérêts d'une société d'armement de premier plan, victime de diverses tentatives d'« escroquerie au président ».
- Défense des intérêts d'une société de géosciences de premier plan victime de plusieurs usurpations d'identités et tentatives d'escroquerie au président, notamment par usage de moyens informatiques.
- Défense des intérêts d'une filiale d'une multinationale du domaine de l'énergie, victime de faits d'espionnage industriel par deux ressortissants étrangers.
- Défense des intérêts d'une société d'armement de premier plan, en France et dans plusieurs régions du monde (Amérique Latine, Asie, Océanie), victime d'une distraction de documents de nature confidentielle constitutive d'un abus de confiance et du recel de ce délit.
- Consultation juridique à l'attention d'une compagnie d'assurance de premier plan à la suite de la découverte d'une faille dans son système informatique ayant engendré des irrégularités dans la taxation des rachats de contrats d'assurance-vie.
- Défense des intérêts d'une société d'armement de premier plan victime d'un abus de confiance commis par l'un de ses employés, ce dernier ayant communiqué à la presse des informations financières confidentielles sans y avoir été préalablement autorisé.
- Participation à la défense des intérêts d'un équipementier automobile dans le cadre d'une information judiciaire ouverte des chefs de faux et d'usage de faux, de publication de comptes infidèles, d'escroquerie et d'introduction frauduleuse de données dans un système de traitement automatisé de données, de recel et de complicité, infractions commises à son préjudice dans le cadre d'une opération d'acquisition et obtention de la condamnation définitive des auteurs de la fraude.
- Obtention d'un arrêt de principe de la Chambre criminelle de la Cour de cassation étendant les atteintes aux biens à l'ensemble des biens incorporels susceptibles d'appropriation en ce compris tout enregistrement audiovisuel.
- Défense des intérêts d'une société d'armement, victime du détournement de son matériel informatiques aux fins de stockage de données illicites.
- Défense des intérêts de deux sociétés de premier plan du secteur de l'énergie à la suite de l'introduction et de l'échange de données illicites dans leurs systèmes de traitement automatisé de données respectifs ayant entraîné une indisponibilité temporaire majeure desdits systèmes.
- Défense des intérêts d'un leader mondial de l'énergie, victime du détournement de son matériel informatique aux fins de stockage de données illicites.
- Consultation relative à la divulgation de données classifiées à l'attention d'un leader mondial de l'énergie.
- Consultation relative à la divulgation de données classifiées, à l'attention d'un avionneur de premier plan.
- Consultation relative à la divulgation de données classifiées à l'attention d'une société d'armement de premier plan.

Procédures criminelles et politiques

Notre équipe intervient dans de nombreux dossiers politico-financiers sensibles pour assurer la défense de personnalités ou de groupes exposés médiatiquement.

- Défense des intérêts d'une haute personnalité saoudienne mise en cause dans le cadre d'une procédure pénale en France.
- Défense des intérêts d'un chef d'entreprise ayant consenti un prêt personnel à un homme politique mis en cause pour fraude fiscale.
- Défense des intérêts d'un ancien administrateur d'un groupe cimentier de premier plan dans le cadre de l'instruction ouverte au Tribunal de grande instance de Paris à raison notamment de faits allégués de financement du terrorisme.
- Défense d'un ancien Sénateur et Secrétaire d'État dans le cadre des poursuites diligentées à son encontre pour des faits allégués de violences, injure raciale et outrage sur personne dépositaire de l'autorité publique.
- Défense des intérêts des ayants droit de la victime d'un assassinat dans le cadre du procès en révision intenté par l'auteur de celui-ci.
- Défense des intérêts d'un oligarque dans le cadre d'une information judiciaire ouverte devant le Tribunal de grande instance de Paris à raison de faits de corruption allégués ayant entouré la passation de divers marchés en Europe centrale. Défense des intérêts du même oligarque dans le cadre de la procédure d'enquête parlementaire ouverte en Belgique à raison notamment de l'immixtion alléguée de l'État français dans une procédure judiciaire passée impliquant notre mandant et objet d'une transaction pénale devenue définitive.
- Défense des intérêts d'un maire dans un dossier de fraude fiscale alléguée.
- Défense des intérêts d'un membre de la famille d'un député dans un dossier de recel allégué de détournement de fonds publics.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurances et ses dirigeants dans le cadre d'un dossier d'abus de biens sociaux, d'abus de confiance, de prise illégale d'intérêts et de recel de ces infractions présumées à raison de la signature d'un contrat de consultant avec un futur député.
- Défense des intérêts des ayants droit d'une personnalité publique, parties civiles dans une affaire d'écoutes administratives illégales, mises en œuvre par une cellule de la Présidence de la République française.
- Défense d'un homme public, mis en cause au même titre que diverses personnalités du monde sportif et du spectacle, dans un dossier de prostitution aggravée, de viol et d'agressions sexuelles et obtention de la nullité d'une partie de la procédure puis d'un non-lieu.
- Défense des intérêts d'un député français dans le cadre d'une affaire présumée d'écoutes illicites.
- Défense des intérêts d'une banque suisse et de son directeur général poursuivis en France du chef de blanchiment aggravé de fraude fiscale à raison de faits commis en France, en Suisse et à Singapour par un ancien Ministre du budget.
- Participation à la défense d'une chambre de compensation luxembourgeoise visée dans le cadre d'un vaste scandale politico-financier et obtention d'un non-lieu.
- Participation à la défense des intérêts d'un ancien président de la Côte d'Ivoire dans le cadre de procédures ouvertes des chefs de fraude fiscale en France et en Suisse et obtention d'un double non-lieu.
- Défense des intérêts d'un maire dans un dossier de prise illégale d'intérêts et obtention d'une décision clémentine.
- Défense des intérêts du dirigeant d'un groupe industriel dans le cadre d'un dossier de corruption d'un décideur public à Papeete et obtention d'une décision clémentine.
- Participation à la défense des intérêts d'un mercenaire de renom à la suite d'un coup d'État manqué aux Comores.
- Défense des intérêts d'une société d'armement dans le cadre de l'information judiciaire suivie des chefs d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste et d'homicide et de blessures involontaires à la suite de l'attentat dit de Karachi.

- Conseil d'un parti politique, victime de faits présumés d'abus de confiance et obtention de son indemnisation.
- Participation à la défense des intérêts d'un Directeur de cabinet ministériel français dans le cadre d'une affaire de faux en écritures publiques.
- Défense des intérêts d'un parti politique à l'encontre d'un mouvement nouvellement créé sur le terrain de la confusion née de l'utilisation d'un nom et interdiction, en cause d'appel, de ladite utilisation sous peine d'une astreinte significative.
- Défense des intérêts d'un député français dans le cadre d'une affaire d'atteinte présumée à la vie privée d'un détenu.
- Défense des intérêts d'un député français, poursuivi en diffamation par un chef d'entreprise devenu Ministre de la ville, et obtention de l'annulation de la procédure.
- Défense des intérêts d'un député français, poursuivi en diffamation par un syndicat et ses représentants et obtention de sa relaxe.
- Participation à la défense des intérêts du directeur de la publication d'un journal d'information générale et de ses journalistes, poursuivis en diffamation par le Maire d'une commune et obtention de l'annulation de la procédure.

CONTENTIEUX CIVIL ET COMMERCIAL

Contentieux du droit des sociétés et responsabilité des dirigeants

Les avocats du cabinet interviennent dans les contentieux du droit des sociétés, qu'il s'agisse de contentieux entre actionnaires, de contentieux de haut de bilan ou d'actions en comblement de passif.

- Défense des intérêts d'une société de haute technologie ayant acquis le fonds de commerce d'une société en liquidation judiciaire, dans le cadre de la revendication auprès du liquidateur des actifs incorporels non délivrés par l'ancien dirigeant de la société débitrice.
- Participation à la défense des intérêts de la filiale d'un groupe industriel de premier plan devant les juridictions sociales par un ancien salarié sollicitant la prise en charge d'honoraires d'avocats à raison de sa mise en cause personnelle dans le cadre d'une procédure pénale.
- Consultation pour le compte d'une pluralité d'actionnaires d'une maison de ventes aux enchères dans le cadre de la décision du conseil d'administration d'ouvrir le capital d'une filiale stratégique à des investisseurs tiers.
- Défense des intérêts d'un établissement bancaire suisse, arrangeur de deux opérations d'émission obligataire et représentant de la masse des obligataires, dans le cadre de la procédure collective ouverte à l'encontre de l'émetteur à la suite de la découverte d'une fraude massive ayant faussé la réalité des comptes de la société depuis de nombreuses années.
- Consultation pour le compte du principal actionnaire d'un fonds d'investissement dans le cadre du différend l'opposant à ses coactionnaires et enfants sur fond de différend successoral (fautes de gestion).
- Consultation pour le compte d'un actionnaire de référence d'un groupe de sociétés basé à Paris et Dubaï dans le cadre du différend l'opposant à ses associés se traduisant par le rachat de ses titres conformément aux stipulations statutaires.
- Participation à la défense des intérêts d'une société industrielle de premier plan à la suite de la mise au jour de faits imputables au dirigeant d'une filiale australienne, contraires aux stipulations de son contrat de travail et potentiellement délictueux.
- Défense des intérêts de l'actionnaire majoritaire d'une société de production audiovisuelle poursuivi en responsabilité pour faute de gestion alléguée par l'actionnaire minoritaire de celle-ci et obtention de la condamnation de cet actionnaire minoritaire, débouté de ses demandes, pour procédure abusive, suivi du rachat de ses titres.
- Défense des intérêts d'un fonds d'investissement de premier plan dans le cadre des actions médiatisées introduites en France comme en Belgique, au plan pénal comme au plan civil, par un actionnaire minoritaire et tendant à voir annuler la prise de contrôle de ce fonds d'investissement dans une société de la grande distribution au motif que le prix de cession aurait été sciemment surévalué pour permettre des actes de corruption. L'actionnaire minoritaire a été débouté de ses demandes, à la suite de l'expertise ayant entériné le prix de cession.
- Défense des intérêts de la filiale d'une société de premier plan du secteur de l'énergie dans le cadre d'un litige portant sur l'appel de la garantie de passif souscrite à l'occasion de la cession des titres d'une société de services en ingénierie informatique et obtention d'une décision favorable.
- Défense des intérêts d'un fonds d'investissement dans le cadre de l'action engagée par l'acquéreur de l'une de ses filiales dans le secteur médical et de la mise en œuvre par ce dernier de la garantie de passif lui bénéficiant et conclusion d'une transaction favorable à notre client.
- Défense des intérêts d'un leader français de la production et la fourniture d'électricité dans le cadre de démêlés avec les dirigeants d'un fonds d'investissement s'étant traduits par la paralysie de la gouvernance de ce dernier et obtention de plusieurs décisions favorables à l'encontre de ces derniers ce, après nomination d'un mandataire ad hoc.
- Défense des intérêts d'un équipementier automobile, victime d'une surévaluation fictive des stocks dans le cadre de l'acquisition d'une société concurrente et obtention de l'annulation de ladite cession sur le terrain du dol.

- Conseil d'une société d'assurance de premier plan au sujet de la rémunération excessive perçue par l'un de ses anciens dirigeants et obtention du remboursement de celle-ci.
- Conseil d'une société d'assurance de premier plan au sujet de la rémunération excessive perçue par l'un de ses anciens dirigeants et obtention du remboursement de celle-ci après condamnation de l'intéressé.
- Défense des intérêts d'un dirigeant d'une société du BTP dans le cadre de l'action en comblement de passif introduite à son encontre et conclusion d'une transaction favorable avec le liquidateur judiciaire de celle-ci.
- Défense des intérêts du président d'un groupe spécialisé dans la fabrication d'équipements du secteur du froid dans le cadre de l'action en comblement de passif introduite à son encontre et obtention d'une décision favorable.
- Défense des intérêts du président d'un groupe spécialisé dans le bois à la suite de l'action en comblement de passif introduite à son encontre et obtention d'une décision favorable.
- Défense des intérêts d'une grande ville de France à la suite de la déconfiture de diverses associations sportives trouvant notamment sa cause dans les fautes de gestion du dirigeant de celles-ci (nomination d'un mandataire ad hoc, suivi de la procédure collective ouverte à l'encontre des associations, transaction avec le mandataire liquidateur de celles-ci et condamnation du dirigeant fautif).
- Participation à la défense des intérêts d'un établissement public à caractère industriel et commercial dans le cadre d'un recours en annulation d'un marché public et d'un recours indemnitaire formé à son encontre par une entreprise évincée dudit marché et obtention d'une décision favorable pour notre client.

Contentieux précontractuel, contractuel et extracontractuel

Bougartchev Moyne Associés conseille les groupes et leurs dirigeants avant tout litige, en cas d'échec de négociations ainsi que dans tous les contentieux nés de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des contrats. Notre équipe intervient également dans les autres contentieux de la responsabilité civile et notamment en matière de contrefaçon.

- Défense des intérêts du repreneur d'un groupe de cinq sociétés, dont les actifs ont été détournés par l'ancien dirigeant du groupe au profit d'une sixième société, non comprise dans le périmètre de la reprise et dont il est le dirigeant de fait.
- Défense des intérêts d'un artiste contemporain victime d'actes de contrefaçon et de concurrence déloyale contre un distributeur lillois de l'industrie textile sous procédure de sauvegarde convertie en liquidation judiciaire (saisie-contrefaçon au siège social du distributeur, assignation du distributeur en intervention forcée dans l'instance au fond engagée à l'encontre de deux autres sociétés, déclaration au passif du distributeur de la créance de dommages-intérêts de notre client, instance devant le Juge-commissaire en relevé de forclusion et obtention d'une décision favorable puis conclusion d'une transaction en faveur de notre client).
- Défense des intérêts du créancier d'une armurerie, assignation de cette dernière en liquidation judiciaire, obtention de l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à son encontre et obtention de la désignation de notre client en qualité de contrôleur à cette même procédure.
- Défense des intérêts d'un groupe de salariés devant le Conseil des Prud'hommes à la suite de leur licenciement puis du placement en liquidation judiciaire de l'employeur.
- Défense des intérêts d'un groupe d'investisseurs et assignation en liquidation judiciaire des sociétés débitrices à leur égard.
- Défense des intérêts d'un créancier (établissement public) dans plusieurs procédures de liquidation judiciaire (obtention du statut de contrôleur, négociation avec le mandataire liquidateur et organisation d'une vente aux enchères des actifs, notamment équins, d'une des sociétés en faillite) ouverte en marge d'un détournement de fonds commis au préjudice de l'établissement public.
- Défense des intérêts d'un créancier dans le cadre d'une procédure de redressement puis de liquidation judiciaire d'une société du secteur de l'édition (déclaration de créances, audience devant le Juge-commissaire).
- Défense des intérêts d'un créancier dans le cadre d'une procédure de redressement puis de liquidation judiciaire d'une société du secteur de l'immobilier (admission du caractère postérieur et privilégié de la créance).
- Participation à la défense des intérêts de la filiale d'un groupe industriel de premier plan devant les juridictions sociales par un ancien salarié sollicitant la prise en charge d'honoraires d'avocats à raison de sa mise en cause personnelle dans le cadre d'une procédure pénale.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance ayant contracté avec différents courtiers australiens ayant fait l'objet d'une procédure devant la Commission de sanctions de l'ACPR s'étant traduite par différentes sanctions leur interdisant de poursuivre leur activité sur le territoire national.
- Défense des intérêts d'une société ayant repris les actifs de six sociétés dans le cadre d'un plan de cession et dont les droits de propriété intellectuelle y attachés font l'objet d'une contestation de la part de son principal concurrent.
- Défense des intérêts du cessionnaire des titres devant le Tribunal de commerce dans le cadre de l'instance initiée à son encontre par le cédant tendant à obtenir le paiement d'un complément de prix sur le terrain de la perte de chance.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurances dans le cadre des malversations commises par un de ses courtiers, tendant au travers de la création de contrats fictifs à la perception de commissions indues.
- Défense des intérêts d'une chaîne d'hôtels de luxe internationale assignée pour 22 millions d'euros sur le fondement de la perte de chance et obtention du rejet de l'intégralité des demandes.
- Défense des intérêts d'une coopérative agricole dans le cadre de la rupture de pourparlers relatifs à l'acquisition par ses soins d'un cigarettier espagnol s'étant traduite par un appel manifestement abusif d'une garantie à première demande et obtention d'un arrêt favorable après cassation avec renvoi.

- Défense des intérêts d'un leader mondial de l'industrie du luxe dans le cadre de la rupture des relations commerciales établies avec l'un de ses agents en Amérique du Sud et conclusion d'une transaction.
- Défense des intérêts d'un leader mondial de l'industrie du luxe dans le cadre de la rupture des relations commerciales établies avec certains de ses agents au Moyen-Orient et conclusion d'une transaction favorable à notre client à la suite du prononcé de la nullité de l'exploit introductif d'instance ce, à deux reprises.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance dans le cadre d'un litige l'opposant à un expert automobile sur le terrain de la rupture brutale des relations commerciales établies et obtention d'un résultat favorable ayant abouti à la conclusion d'une transaction.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan dans le cadre de l'action engagée à son encontre par les clients d'un agent d'assurances et de conseil en gestion de patrimoine victimes des détournements commis par le dirigeant de celle-ci.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan dans le cadre de l'action engagée à son encontre par les clients d'une société de courtage d'assurances et de conseil en gestion de patrimoine victimes des détournements commis par le dirigeant de celle-ci.
- Défense des intérêts d'une société industrielle dans le cadre d'un arbitrage l'opposant à une société pakistanaise sur le fondement d'une prétendue rupture de la relation commerciale établie avec elle et conclusion d'une transaction.
- Défense des intérêts d'un groupe chimique américain dans le cadre de sa mise en cause par un château viticole de premier plan à raison du caractère prétendument nocif des produits fabriqués par ses soins pour le traitement des vignes et obtention d'une décision favorable.
- Défense des intérêts d'un équipementier automobile de premier plan dans le cadre de la rupture brutale par un constructeur automobile italien d'une relation commerciale établie et obtention d'une décision favorable.
- Défense des intérêts d'un équipementier automobile italien de renom dans le cadre de la rupture abusive d'un contrat de transfert de technologie et obtention d'une décision favorable.
- Défense des intérêts d'un groupe informatique dans le cadre de la rupture d'un contrat ayant provoqué sa déconfiture puis l'introduction d'une action en comblement de passif contre le dirigeant de celui-ci et obtention d'une décision favorable.
- Conseil d'une banque suisse dans le cadre des négociations avec sa compagnie d'assurance relatives à l'étendue de la couverture en cas de poursuites pénales exercées à l'encontre de ladite banque et/ou de ses dirigeants et conclusion d'une transaction.
- Défense des intérêts d'un établissement public à caractère industriel et commercial dans le cadre d'un litige de nature contractuelle relatif à la location d'un ensemble de villas en Guyane et conclusion d'une transaction favorable à notre client.
- Défense des intérêts d'un établissement public à caractère industriel et commercial à la suite de la rupture, par ses soins, des pourparlers relatifs à la rénovation d'un ensemble hôtelier en Guyane et obtention de décisions favorables, que ce soit devant les juridictions de l'ordre judiciaire ou administratif.
- Défense des intérêts d'un établissement public à caractère industriel et commercial dans le cadre d'un litige de nature contractuelle relatif à la location d'un ensemble immobilier d'habitation en Guyane et conclusion d'une transaction favorable à notre client.
- Défense des intérêts d'un groupe d'investisseurs dans le cadre d'une procédure pour rupture abusive d'un contrat à durée indéterminée s'étant traduit par un préjudice de plusieurs centaines de millions d'euros.
- Défense des intérêts d'un établissement public à caractère industriel et commercial dans le cadre d'un litige s'étant fait jour dans un ensemble contractuel et objet d'un protocole transactionnel dénoncé, après sa signature, au motif de son prétendu déséquilibre et obtention de la condamnation du demandeur de manière reconventionnelle ainsi que pour abus de procédure.

- Défense des intérêts d'un conglomérat turc, actionnaire majoritaire de plusieurs sociétés du secteur de la restauration à Londres, à Dubaï et à Paris, et partie à un Joint Venture Agreement dont la gouvernance comme l'exécution se trouvent menacées par les agissements d'un actionnaire minoritaire.
- Assistance d'un établissement public à caractère industriel et commercial dans le cadre de la négociation d'un bail commercial avec l'exploitant précaire d'un ensemble immobilier lui appartenant.
- Assistance d'un établissement public à caractère industriel et commercial dans le cadre des conséquences de la non-reconduction d'un bail commercial portant sur un ensemble immobilier lui appartenant et conclusion d'une transaction favorable à notre client.
- Défense des intérêts d'un établissement public à caractère industriel et commercial dans le cadre de deux actions en dommages-intérêts engagées par deux établissements hôteliers de Guyane à son encontre sur le terrain de la responsabilité contractuelle et obtention de décisions favorables.
- Défense des intérêts d'un constructeur automobile de premier plan et de son dirigeant à la suite de la création d'un site Internet diffamatoire et dénigrant à leur égard et obtention, en référé puis sur le fond, de la fermeture dudit site et de la condamnation de son animateur.
- Défense des intérêts d'un leader mondial de l'énergie à la suite d'une action introduite, par un prestataire externe de l'entreprise, sur le fondement de l'article 145 du Code de procédure civile (Discovery à la française), d'une action tendant à obtenir la communication d'informations relatives à un vol prétendument commis par un salarié d'une filiale de l'entreprise en Angola et obtention d'un désistement sans contrepartie de l'action engagée.
- Défense des intérêts d'un artiste contemporain de renom à la suite de la contrefaçon de ses œuvres par une société de prêt-à-porter italienne.
- Défense des intérêts d'un illustrateur à la suite de la contrefaçon de ses œuvres par des professionnels de l'industrie musicale et obtention, au moyen de procédures d'urgence en référé puis en liquidation d'astreintes, de la suppression de l'ensemble des contrefaçons en ligne et hors ligne, ainsi que de la condamnation de leurs auteurs.
- Participation à la défense des intérêts d'un artiste contemporain à la suite de la contrefaçon de ses œuvres par une société chinoise et obtention d'une décision favorable.
- Conseil d'une société du secteur de la défense dans le cadre de la renégociation d'un contrat en Libye.
- Coordination de la rédaction d'une consultation relative aux conditions de la mise en jeu de la responsabilité pour faute grave en droit chinois à l'attention d'une société du secteur de la défense.

Contentieux de la concurrence et de la consommation

Bougartchev Moyne Associés assiste ses clients devant les autorités nationale et européenne de la concurrence.

- Consultation pour le compte d'une institution publique de premier plan relative à l'analyse d'un secteur sous l'angle du droit de la concurrence.
- Participation à la défense des intérêts d'une multinationale du domaine de l'électronique/informatique dans le cadre d'une action en dommages-intérêts pour abus de dépendance économique, abus de position dominante et parasitisme, initiée par un revendeur indépendant.
- Défense d'une société de courtage d'assurance et de conseil en gestion ainsi que d'un assureur actionnaire majoritaire de celle-ci dans le cadre d'un dossier de concurrence déloyale après mise en œuvre d'une procédure de l'article 145 du Code de procédure civile (Discovery à la française) ayant permis la saisie simultanée sur différents sites de l'auteur présumé des faits de documents en relation avec les pratiques dénoncées.
- Participation à la défense des intérêts d'une multinationale du domaine de l'électronique/informatique dans le cadre d'une action en dommages-intérêts pour concurrence déloyale.
- Participation à la défense des intérêts d'un établissement public français à caractère industriel et commercial dans le cadre d'une action en dommages-intérêts pour dénigrement initiée à son encontre par un producteur d'isolants.
- Participation à la défense des intérêts d'un groupe international spécialisé dans la logistique industrielle dans le cadre du recours formé par ses soins contre une décision de sanction de l'Autorité de la concurrence.
- Conseil d'une compagnie d'assurance de premier plan dans un dossier de concurrence déloyale présumée et conclusion d'une transaction.

Contentieux civil de l'environnement

Nos avocats assurent la défense de groupes énergétiques et nucléaires dans tous les contentieux civils de l'environnement, qu'il s'agisse de procédures de référé tendant à la production forcée de pièces ou à la protection d'activités réglementées comme de responsabilité environnementale.

- Défense des intérêts d'un groupe énergétique/nucléaire dans le cadre de procédures de référé de l'article 145 du Code de procédure civile (Discovery à la française) suivies d'une instance au fond engagée à son encontre par une ONG aux fins de voir sa responsabilité civile engagée à raison d'une violation alléguée de l'interdiction de stockage en France de déchets nucléaires d'origine hollandaise et obtention d'une décision favorable.
- Défense des intérêts d'un groupe énergétique/nucléaire dans le cadre de procédures d'urgence tendant à favoriser l'importation paisible puis la conversion en France de combustible militaire nucléaire en provenance des États-Unis d'Amérique, nonobstant l'opposition physique de plusieurs membres d'ONG françaises et internationales ayant leurs sièges à Paris, Lyon et Amsterdam et obtention à bref délai de décisions favorables devant plusieurs juridictions françaises.
- Défense des intérêts d'un groupe énergétique/nucléaire dans le cadre de procédures de référé de l'article 145 du Code de procédure civile (Discovery à la française) suivies d'une instance au fond engagée à son encontre par une ONG aux fins de voir sa responsabilité civile engagée à raison d'une violation alléguée de l'interdiction de stockage en France de déchets nucléaires d'origine allemande et obtention d'une décision favorable.
- Défense des intérêts d'une société d'énergie nucléaire dans le cadre de l'action en référé introduite par une association agréée pour la protection de l'environnement afin de tenter d'obtenir la suspension des autorisations de rejets liquides dont bénéficiait l'un de ses établissements et obtention d'une décision favorable.
- Défense des intérêts d'un groupe énergétique / nucléaire dans le cadre d'une procédure de référé engagée par une ONG tendant à voir interdire l'importation en France de combustible usé en provenance d'Allemagne aux fins de traitement et de recyclage et obtention d'une décision d'irrecevabilité de l'action pour défaut d'agrément de l'ONG.
- Défense des intérêts d'un groupe énergétique / nucléaire dans le cadre d'une procédure au fond engagée par une ONG tendant à voir interdire l'importation en France de combustible usé en provenance d'Allemagne aux fins de traitement et de recyclage et obtention d'une décision rejetant l'intégralité des prétentions de l'ONG.

CONTENTIEUX RÉGLEMENTAIRE

Bougartchev Moyne Associés intervient devant toutes les autorités administratives indépendantes, notamment l'AMF et l'ACPR, à tous les stades de la procédure, depuis l'enquête jusqu'à l'audience devant la Commission des sanctions.

- Défense des intérêts d'une entreprise de premier plan parmi les six premières à avoir fait l'objet d'un contrôle de l'Agence française anti-corruption (AFA) et obtention d'une décision de non-saisine de la Commission des sanctions de l'AFA.
- Défense des intérêts d'un groupe industriel de premier plan à la suite d'une saisine de la CNIL ayant pour objet la collecte d'informations sociales sensibles et la diffusion interne de celles-ci à la suite d'un bug informatique.
- Défense des intérêts d'une institution financière de premier plan dans le cadre d'un contrôle de l'ACPR.
- Défense des intérêts d'un fonds d'investissement dans le cadre d'une enquête ouverte par l'AMF à raison de différentes opérations de reclassement de titres.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance ayant contracté avec différents courtiers australiens ayant fait l'objet d'une procédure devant la Commission de sanctions de l'ACPR s'étant traduite par différentes sanctions leur interdisant de poursuivre leur activité sur le territoire national.
- Consultation pour le compte d'une banque d'affaires de premier plan sur les voies de contestation envisageables à l'encontre d'une décision à portée réglementaire de l'AMF.
- Défense des intérêts d'une banque d'affaires de premier plan en marge de l'enquête diligentée par l'AMF à la suite de l'escroquerie sur le marché des warrants dont elle fut victime.
- Défense des intérêts d'un banquier de renom dans le cadre d'un dossier de manquement d'initié présumé et obtention de sa mise hors de cause devant l'AMF.
- Défense des intérêts d'un banquier de renom dans le cadre d'un dossier de manipulation de cours présumée et obtention de sa mise hors de cause devant l'AMF.
- Défense des intérêts des représentants d'un groupe pharmaceutique devant l'AMF à raison de la qualité critiquable de l'information diffusée par leurs soins et obtention d'une décision clémente.
- Défense des intérêts d'un groupe d'armement en marge d'une affaire de manquement d'initié devant l'AMF.
- Défense des intérêts d'une société pharmaceutique et de son dirigeant mis en cause par l'AMF pour des faits de manquement d'initié et de publication d'informations trompeuses.
- Participation au conseil d'une banque française de premier plan dans le cadre de demandes de renseignements d'autorités réglementaires étrangères adressées à l'AMF en lien avec le dossier de la manipulation des taux Libor et Euribor.
- Défense des intérêts d'un dirigeant d'une entreprise du secteur de l'assurance devant l'AMF dans le cadre d'une affaire de manquement d'initié et obtention d'une décision clémente.
- Défense des intérêts des commissaires aux comptes d'un groupe du domaine de l'industrie du luxe à raison du traitement comptable de certaines opérations sur titres et obtention d'une mise hors de cause de ceux-ci.
- Consultation juridique à l'attention d'un gérant de fortune suisse relative au processus de recouvrement, par le Trésor Public français, d'une sanction pécuniaire prononcée à son encontre par la Commission des sanctions de l'AMF.
- Participation à la défense des intérêts du fondateur de bureaux de trading en Chine devant la Commission des sanctions de l'AMF pour des faits présumés de manipulation de cours (recours à la technique dite du « layering »).
- Participation à la défense d'un fonds d'investissement californien dans le cadre d'une enquête ouverte par l'AMF pour des faits présumés de manquement d'initié.

- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance de premier plan dans le cadre d'un contrôle diligenté par l'ACPR à raison de ses procédures anti-blanchiment et obtention de sa mise hors de cause.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance dans le cadre d'une procédure devant l'ACPR ayant pour objet les procédures anti-blanchiment de ladite compagnie et obtention d'une décision clémente.
- Défense d'une société de biotechnologie et de son dirigeant mis en cause par l'AMF pour des faits de manipulation de marché et de défaut de publication d'une information privilégiée.
- Défense des intérêts d'une maison de vente aux enchères de renom dans le cadre de plusieurs enquêtes conduites en France sur la vente de rostres, dont le commerce est strictement réglementé et obtention d'un classement sans suite.
- Consultation juridique relative à la possibilité de couvrir par un produit d'assurance les sanctions pécuniaires administratives émanant de la CNIL à l'exclusion des sanctions pénales encourues au titre d'éventuelles violations de la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.
- Conseil d'une banque suisse dans ses relations avec son autorité de régulation (FINMA) en marge d'une affaire de blanchiment de fraude fiscale.

CONFORMITÉ / COMPLIANCE

Notre équipe accompagne les entreprises dans la mise en place de leurs procédures internes, qu'il s'agisse de se conformer aux directives ou à la réglementation anti-blanchiment et anti-corruption, ou de créer une direction de la conformité. Nos avocats participent aux actions de formation pilotées par les directions juridiques et opérationnelles de nos clients, en France et dans le monde. Ils assistent des entreprises dans le cadre du respect des dispositions de la loi Sapin II.

- Formations organisées pour les acheteurs et les vendeurs d'une société aéronautique française afin de les sensibiliser aux dispositions de la loi Sapin 2.
- Consultation pour le compte d'une banque d'affaires de premier plan relative aux obligations réglementaires lui incombant quant à la réception et à la communication de recherche en investissement et aux risques juridiques en découlant.
- Consultation pour le compte d'une compagnie d'assurances de premier plan dans le cadre de la vérification de la validité de ses délégations et subdélégations de pouvoirs et de signatures.
- Consultation pour le compte d'un établissement public à caractère industriel et commercial du secteur de l'aéronautique dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi Sapin 2.
- Organisation d'une session de formation relatives à la loi Sapin 2 au profit des membres du Comité exécutif d'une agence de communication internationale.
- Organisation de plusieurs sessions de formation relatives à la loi Sapin 2 au profit de différentes catégories de cadres d'une entreprise de premier plan du secteur de l'aviation.
- Conseil apporté à un groupe de distribution à dimension internationale dans le cadre de la mise en œuvre de délégations de pouvoirs ayant vocation à répondre aux obligations de la loi Sapin II.
- Consultation relative à la conformité des produits commercialisés et installés par une société de robotique dans le cadre de la cession de ladite société (conseil du cédant).
- Accompagnement d'un groupe industriel de premier plan dans le cadre de la présentation à l'Agence française anti-corruption de son dispositif de conformité au titre de la loi Sapin 2.
- Défense des intérêts d'une entreprise de premier plan parmi les six premières à avoir fait l'objet d'un contrôle de l'Agence française anti-corruption (AFA) et obtention d'une décision de non-saisine de la Commission des sanctions de l'AFA.
- Défense des intérêts d'une institution financière de premier plan dans le cadre d'un contrôle de l'ACPR.
- Accompagnement d'une société d'aéronautique dans le cadre de la mise en œuvre par ses soins de l'ensemble de ses obligations de conformité au titre de la loi Sapin II (rédaction d'un code anti-corruption et d'un guide, d'une procédure d'alerte interne, de la cartographie des risques, ...).
- Accompagnement d'un constructeur automobile dans la mise en œuvre de ses procédures internes et la révision ou la rupture des contrats passés par ses soins avec différents agents commerciaux en vue de l'entrée en vigueur de la Convention OCDE.
- Rédaction d'un projet de loi anti-corruption et de ses décrets d'application pour le compte d'un État africain.
- Participation à la mise en œuvre, par une multinationale de l'énergie, de règles anti-blanchiment dans différents pays d'Afrique francophone.

- Conseil apporté à un groupe du domaine de l'énergie dans le cadre de la signature, par ses soins, d'un contrat avec un agent au Chili (clause anti-corruption et mise en œuvre d'une procédure de vérification des diligences de l'agent).
- Consultation relative à la compliance à l'attention d'une entreprise de défense de premier plan dans le cadre de la mise en place de son programme idoine.
- Participation à la mise en œuvre d'un programme mondial de formation anti-corruption et au respect des règles de la concurrence à destination d'un des leaders mondiaux de l'énergie.
- Participation à la rédaction des délégations de pouvoirs au sein d'une compagnie d'assurance étrangère de premier plan.
- Participation à la rédaction des délégations de pouvoirs et de signatures au sein d'une compagnie d'assurance française de premier plan.
- Conseil d'une société d'armement de premier plan dans le cadre de la rédaction de lettres dites d'affirmation par lesquelles ses dirigeants et responsables de filiales, de directions et d'établissements procèdent à des déclarations annuelles à leurs supérieurs hiérarchiques concernant la prévention des risques et le respect et le suivi des règles et procédures internes relatives, notamment, à l'éthique et à la conformité ; rédaction d'une consultation sur les conséquences de telles lettres d'affirmation en matière de responsabilités civile et pénale pour leurs signataires, leurs destinataires ainsi que pour les personnes morales engagées dans le processus.
- Conseil d'une institution financière publique française à raison des risques encourus aux plans civil et pénal en cas de survenance d'un tremblement de terre majeur dans une région active sur le plan sismique, ladite institution détenant des participations dans des sociétés d'habitat social locales.
- Conseil d'un groupe de robotique à la suite de la mise au jour d'importantes problématiques de sécurité sur différents sites de ses clients aménagés par ses soins de nature à mettre en danger la vie d'autrui.
- Conseil d'un site français classé s'agissant des risques pénaux encourus en cas de survenance d'un accident dans les parties du site ouvertes au public.
- Formation relative à la prévention du risque pénal dans l'entreprise (responsabilité pénale des personnes morales et des dirigeants ; principales infractions de droit pénal des affaires, droit pénal boursier, infractions en matière d'ordre public – corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêt, favoritisme – droit pénal du travail et droit pénal de l'environnement ; réquisitions, perquisitions et auditions ; fraude au « Président » ; droit à l'image et risque réputationnel) dispensée dans le cadre du parcours de formation des nouveaux dirigeants d'un leader mondial de l'armement.
- Formation des dirigeants d'une compagnie d'assurance relatives à la prévention du blanchiment.
- Formation des membres du Comité exécutif d'une société d'assurance de premier plan en matière de responsabilité pénale de ses dirigeants et de suivi des affaires pénales.
- Formation des membres du Comité exécutif ainsi que des membres de plusieurs directions opérationnelles et sites industriels d'un groupe d'armement en matière de responsabilité pénale de ses dirigeants et de suivi des affaires pénales.
- Formation des membres du Comité exécutif et de plusieurs directions d'un groupe industriel et technologique français en matière de responsabilité pénale de ses dirigeants et de suivi des affaires pénales.
- Formation des membres de la direction juridique de laboratoires pharmaceutiques en matière d'infractions boursières.
- Formations relatives à la prévention du risque pénal dans l'entreprise dispensée auprès des directions juridique et commerciale, du comité exécutif et de différents établissements industriels d'une entreprise de défense de premier plan.
- Formation relative à la prévention de la corruption dispensée auprès des dirigeants d'un leader mondial de l'alimentaire et rédaction d'un cas pratique à l'attention de leurs cadres.

- Formation relative à la prévention de la corruption dispensée auprès des dirigeants d'un leader mondial des infrastructures de transport.
- Formation relative à la prévention de la corruption dispensée auprès des cadres d'une compagnie aérienne internationale.
- Réalisation, pour un leader mondial de l'énergie, d'une vidéo de formation à la prévention de la corruption et destinée à être mise en ligne sur son Intranet à destination de l'ensemble de ses collaborateurs.
- Formation relative à la prévention du risque pénal et AMF dispensée auprès des associés d'une banque d'affaires de premier plan.
- Formation des membres du comité exécutif d'une banque d'affaires étrangère à la législation anti-blanchiment.
- Formation des membres du comité exécutif d'une compagnie d'assurance relative aux enquêtes pénales et réglementaires (perquisitions, visites domiciliaires etc.).
- Formation relative à la gestion des enquêtes pénales et réglementaires dispensée auprès des associés d'une banque d'affaires de premier plan.

ENQUÊTES

Bougartchev Moyne Associés participe aux enquêtes internes diligentées par ses clients, que ce soit à raison de faits survenus en France ou dans d'autres juridictions.

- Défense des intérêts d'une société industrielle de premier plan victime de la corruption de plusieurs de ses salariés et de l'un de ses fournisseurs.
- Défense des intérêts d'une compagnie d'assurance ayant contracté avec différents courtiers australiens ayant fait l'objet d'une procédure devant la Commission de sanctions de l'ACPR s'étant traduite par différentes sanctions leur interdisant de poursuivre leur activité sur le territoire national.
- Défense des intérêts d'un ancien administrateur d'un groupe cimentier de premier plan dans le cadre de l'instruction ouverte au Tribunal de grande instance de Paris à raison notamment de faits allégués de financement du terrorisme.
- Défense des intérêts du repreneur d'une société dans le cadre de l'instruction ouverte devant le Tribunal de grande instance de Paris à raison de faits de corruption d'agents publics étrangers et de trafic d'influence imputés aux anciens dirigeants de celle-ci.
- Défense des intérêts d'un groupe de spiritueux dans le cadre de l'enquête ouverte en France à la suite de diverses exportations intervenues vers le Maroc.
- Consultation relative à la conformité des produits commercialisés et installés par une société de robotique dans le cadre de la cession de ladite société (conseil du cédant).
- Participation à la défense des intérêts d'une multinationale du domaine de l'électronique/informatique dans le cadre de la contestation, par ses soins, des opérations de visite et saisie menées par l'Autorité de la concurrence.
- Participation à la défense des intérêts d'un établissement public français à caractère industriel et commercial dans le cadre de la contestation, par ses soins, des opérations de visite et saisie menées par l'Autorité de la concurrence.
- Participation à la défense d'un groupe agroalimentaire dans le cadre d'une enquête ouverte aux États-Unis d'Amérique du chef d'ententes ayant donné lieu à l'exécution de diverses commissions rogatoires internationales en France.
- Conduite de multiples auditions de salariés d'un groupe industriel à la suite de l'exposition à l'amiante de certains de ses salariés, en parallèle des investigations menées par l'inspection du travail.
- Conduite de multiples auditions de cadres dirigeants d'un groupe énergétique de premier plan, en parallèle des investigations menées par les autorités judiciaires à raison de faits allégués de corruption d'agent public étranger.
- Conduite de multiples auditions de salariés et cadres dirigeants d'un leader mondial de l'énergie victime d'escroquerie et de tentative d'escroquerie en bande organisée, en parallèle des investigations menées par les autorités judiciaires.
- Consultation relative aux problématiques de droit du travail, de protection des données personnelles et de respect de la loi de blocage soulevées dans le cadre d'une enquête interne engagée, par la filiale américaine d'un fabricant de systèmes d'automatisation et de manutention, à raison de faits de corruption dans le secteur de la santé publique, supposément commis dans plusieurs filiales européennes du groupe ce, à la demande de la Securities and Exchange Commission (SEC).